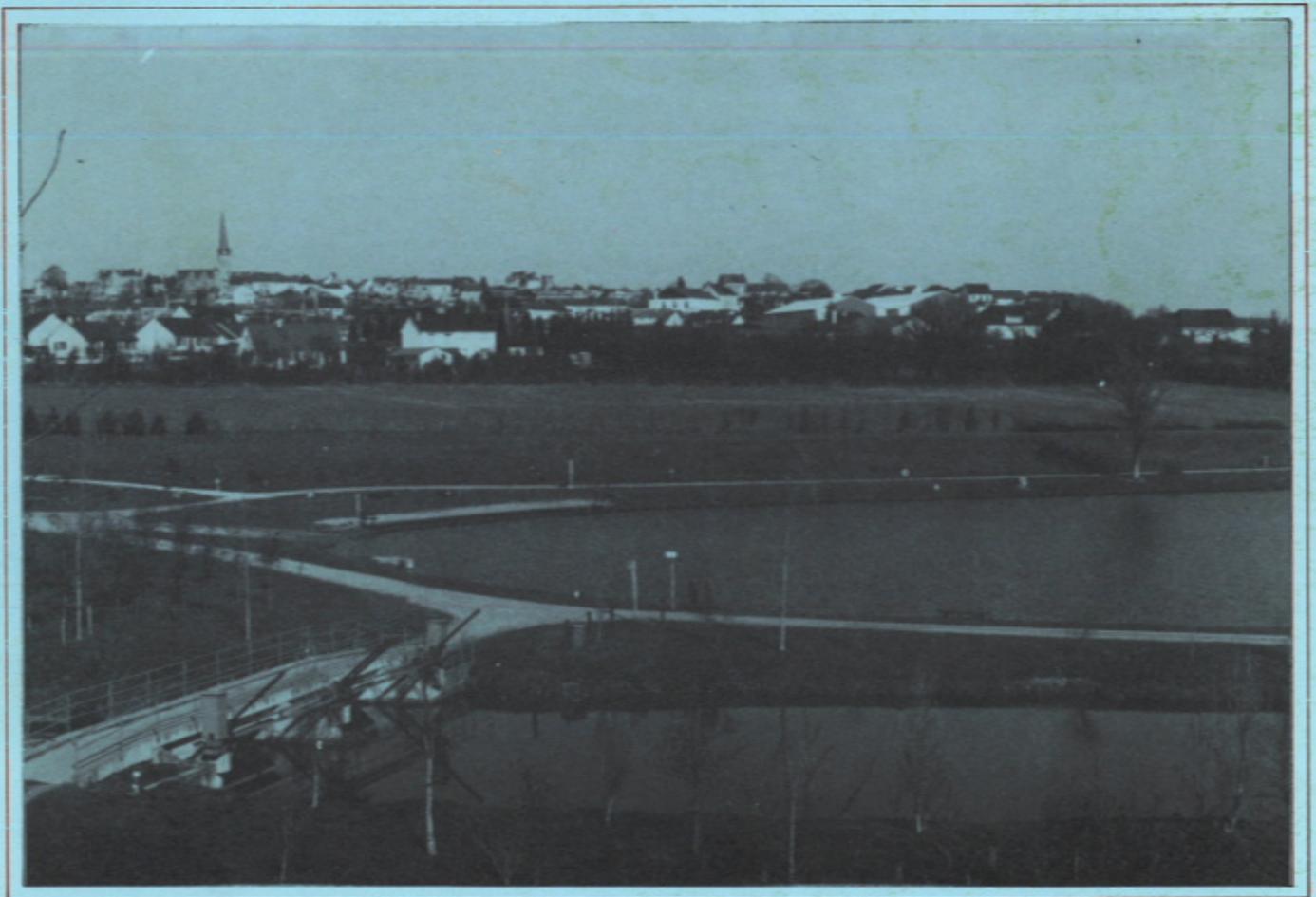


# ARGENTRÉ

---

## Bulletin Municipal

---



N°5

Juillet 91

---

# EDITORIAL

Le 30 juillet prochain, ARGENTRE accueillera, dans le cadre des NUITS de la MAYENNE, la troupe parisienne du Théâtre du Matamore qui interprètera une pièce comique de CORNEILLE, " le menteur ".

Pierre CORNEILLE est avec RACINE, notre plus grand auteur de tragédies classiques, mais il a écrit aussi de nombreuses comédies qui obtinrent un franc succès à son époque, et son talent d'auteur comique est tel que certains ont même prétendu que les comédies de MOLIERE ont été en fait écrites par... CORNEILLE.

Mon intention n'est pas de participer à la polémique, je n'en ai ni le goût ni la compétence, mais seulement de démontrer la qualité du spectacle qui sera présenté. J'espère que les Argentréens assisteront nombreux à ce spectacle d'autant qu'il bénéficiera du cadre grandiose du château d'Hauterive que beaucoup ne connaissent pas. A ce propos, je tiens à remercier chaleureusement M. FLOCH, propriétaire du château, qui a accepté sans hésiter de le mettre à notre disposition lorsque nous lui avons dit que nous aimerions présenter la candidature d'Argentré pour les Nuits de la Mayenne.

Toujours dans ce cadre culturel, j'ai demandé à Mme Christina OUSSET l'autorisation de reproduire l'un de ses poèmes dans ce bulletin. C'est ainsi que vous trouverez en fin de bulletin l'une de ses oeuvres "Verte Mayenne".

Je rappelle que Mme Christina OUSSET a reçu trois années de suite, de 1984 à 1986, le prix Poésie FLAMMES VIVES et que depuis 1986, elle est membre de l'Association ECRITURES.

Cet été sera fertile en animation de toute sorte et de qualité avec la Foire Exposition des Artisans et Commerçants et le nouveau spectacle nocturne qu'Animation Argentré prépare pour les 12 et 13 juillet prochain. Une délégation de quinze personnes, dont douze membres du Conseil Municipal de BABENHAUSEN y assisteront. Belle occasion de leur montrer que nous sommes aussi capables de réaliser de très belles choses à ARGENTRE.

1<sup>er</sup> SEMESTRE 1991

Cette période estivale propice aux fêtes et aux réjouissances ne nous fait pas oublier pour autant les grands travaux annoncés.

L'école est en cours de construction et doit être opérationnelle pour la rentrée. Son esthétique suscite quelques commentaires. Certains aiment, d'autres n'aiment pas du tout. J'avoue avoir moi-même un peu de difficultés à m'y faire. Je suis sûr cependant qu'elle est très bien conçue et qu'elle constituera un excellent outil de travail pour les instituteurs et leurs élèves.

Au cours du deuxième semestre vont également débiter les travaux de construction de la maison médicale et de la supérette : l'étude préalable est terminée, la commune a déjà procédé aux acquisitions nécessaires et les architectes des intéressés travaillent sur les projets.

Il en est de même pour la gendarmerie. Le choix du projet est définitivement arrêté et l'architecte doit le soumettre à l'approbation des services du Ministère de la Défense en juillet.

Les six pavillons locatifs pour lesquels la commune a enfin obtenu les indispensables P.L.A. (prêts locatifs aidés) seront édifiés fin 1991 début 1992.

Voilà pour ce qui est des principaux travaux en cours. Leur réalisation nous permettra d'affecter ensuite les locaux laissés vacants à d'autres usages tels que : un local pour les personnes âgées, une maison des jeunes, des salles de réunion pour les associations et d'améliorer ainsi la qualité de la vie associative dans notre commune.

Cela ne répondra cependant pas obligatoirement à toutes les demandes qui sont faites. Chacun doit bien prendre conscience que tous les travaux ainsi entrepris ou programmés sont coûteux. Il est nécessaire qu'un véritable dialogue et un partenariat s'engagent entre la Municipalité et les Associations qui ne doivent pas être réduites au rôle de quémendeur mais ne doivent pas non plus n'avoir que des exigences à formuler en ignorant ou feignant d'ignorer les problèmes des autres.

Avant d'en terminer, je voudrais vous informer de la reprise de l'atelier-relais laissé vacant par U.M.P.53 par la Société D'COUPE 53 qui effectue des travaux de rainage et de découpe de papiers et cartons.

Bonne récolte aux agriculteurs pour qui les risques de sécheresse semblent écartés cette année.

Bonnes vacances aux autres.

M. DESCOTTES

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES  
21 JANVIER 4 MARS 2 AVRIL  
6 MAI ET 3 JUIN 1991

# EXTRAITS DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1<sup>er</sup> SEMESTRE 1991

## REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES

21 JANVIER, 4 MARS, 2 AVRIL,

6 MAI ET 3 JUIN 1991

Les délibérations sont indiquées par ordre chronologique, les premières datant du 21 janvier, les dernières du 3 juin.

### ACQUISITION DES TERRAINS DE M. Pierre RABBE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après négociation, Monsieur Pierre RABBE est disposé à vendre à la commune d'ARGENTRE les terrains détaillés ci-dessous moyennant le prix de 25 000 F.

Il rappelle qu'un terrain est concerné par l'emplacement réservé au profit de la commune d'ARGENTRE pour la création d'un chemin piétonnier entre la route départementale 131 et la zone NAC du P.O.S.

En conséquence, il propose l'acquisition de ces terrains au prix demandé.

Le Conseil Municipal,  
compte tenu de la nécessité d'accéder à la zone NAC du P.O.S.,

après en avoir délibéré,  
DECIDE d'acquérir les terrains ci-après désignés appartenant à M. Pierre RABBE, moyennant le prix de 25 000 F. :

- E n° 186	le bourg	2a 07ca	jardin
- E n° 195	le bourg	4a 75ca	jardin
- E n° 196	rue des Sports	0a 87ca	sol
		<u>7a 69ca</u>	

ACCEPTÉ que M. RABBE récupère la clôture en plaques béton au bas du jardin (E186) le jour où la commune effectuera les travaux.

### ADHESION AU CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE.

La commune d'ARGENTRE (Mayenne), ayant pris connaissance des buts du Conseil des Communes et Régions d'Europe, à savoir :

- obtenir, renforcer et défendre l'autonomie des collectivités locales et régionales,

- faciliter leur gestion et contribuer à leur prospérité,

- développer l'esprit européen dans les collectivités locales et régionales - communes, départements et régions - pour promouvoir une fédération des Etats européens basée sur l'autonomie de ces collectivités,

- assurer la participation et la représentation des collectivités locales et régionales dans les organismes européens et internationaux,

- intégrer aux futures institutions européennes l'Assemblée représentative des collectivités locales et régionales.

après délibération,  
DECIDE D'ADHERER AU CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE

Le montant de la cotisation s'élèvera à 853,80 F. pour la commune.

#### CESSION GRATUITE DE TERRAIN

Le Conseil Municipal, attendu que dans l'acte d'échange précédant, la modification de la limite du terrain appartenant à M. et Mme André MARTEAU avait été omise,

ACCEPTÉ la rectification de limite entre M. MARTEAU et la commune d'ARGENTRE pour les terrains sis près du lieu-dit "Le Moulin de la Roche".

DECIDE la cession gratuite du terrain à M. et Mme André MARTEAU.

NOTE que les divers frais résultant de cette cession seront à la charge de la commune d'ARGENTRE.

#### ETUDES SURVEILLEES DU SOIR

Par suite de la mise en place dans les deux écoles d'une étude surveillée du soir, de 17 heures à 18 heures, le Conseil fixe à 6 F. par jour et par enfant le coût pour les familles de ce service. Le recouvrement sera effectué trimestriellement par l'émission de titres de recettes.

Il décide d'allouer une indemnité horaire brute de 45F au personnel d'encadrement ; elle sera revalorisée en même temps que les traitements de la fonction publique.

N.B. : compte tenu de la faible fréquentation de cette étude, l'expérience ne sera pas renouvelée à la rentrée de septembre.

#### TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Le Conseil Municipal,  
Vu la circulaire préfectorale du 30 Décembre 1990 concernant l'évolution en 1991 des tarifs des cantines scolaires,

considérant qu'une hausse maximale de 3 % peut être appliquée pour 1991 aux tarifs de cantine,

vu sa délibération du 5 Février fixant les tarifs de cantine et de garderie applicables le 1er Mars 1990,

DECIDE une augmentation de 3 % des tarifs de cantine à compter du 1er Mars 1991,

FIXE ainsi les nouveaux tarifs de cantine :

ARGENTRE	( repas enfant	13.40 F
	( repas adulte	20.30 F
	( repas préparé aux personnes âgées	18.10 F

LOUVIGNE ( repas préparé enfant	12.40 F
repas préparé adulte	18.65 F

RECONDUIT les tarifs 1990 de la garderie.

## ADMINISTRATION GENERALE

### Compte-rendu de la réunion de la commission

Communications des nouveaux horaires du personnel de la cantine et de la garderie appliqués depuis le 1er Janvier. Installation d'un petit bâtiment où seront aménagés un WC et un lavabo pour la base de loisirs, côté camping au delà de la passerelle. Pour répondre aux souhaits des habitants, l'éclairage public s'allumera à 6H 30 et s'éteindra à 22H 30.

### SPECTACLE DES NUITS DE LA MAYENNE

Sur la proposition de l'association des NUITS DE LA MAYENNE, un spectacle sera présenté cet été au château d'Hauterive mis à la disposition des organisateurs par M. Yves FLOCH.

### SIGNALISATION VERTICALE EN CAMPAGNE

Après avoir entendu l'exposé de M. LEVEILLE, le Conseil charge la D.D.E. de poursuivre l'étude du projet de signalisation verticale en campagne dont le coût serait de l'ordre de 60 000 F. Le coût du projet pourrait être budgétisé en 1992.

### COMMISSION MIXTE DE LA GARDERIE

MM. GRUDE, LEFORT et Mme LONGUEVRE représenteront le Conseil Municipal dans la commission mixte de la garderie nouvellement créée.

### GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal,  
Vu sa délibération du 2 Avril 1990, visée le 23 Avril 1990, fixant à 2 327 F. le montant annuel de l'indemnité pour le gardiennage de l'église,

Vu la circulaire préfectorale du 18 Janvier 1991 indiquant que cette indemnité pouvait faire l'objet d'une hausse de 2,50 % maximum à compter du 1er Janvier 1991,

FIXE à 2385 F. l'indemnité annuelle allouée au prêtre affectataire de l'église communale qui assure effectivement le gardiennage de cette église. Elle s'appliquera à compter du 1er Janvier 1991.

### EQUIPEMENT DU CORPS DE SAPEURS-POMPIERS, PROGRAMME 1991

Vu la lettre du responsable du corps de Sapeurs-Pompiers d'ARGENTRE en date du 28 Janvier 1991 faisant part des besoins en matériel radio pour accomplir une mission correcte,  
Considérant qu'il y a lieu de rendre plus fonctionnel

le système d'alerte et de coordination des messages radio pour les diverses interventions,

ARRETE le programme d'acquisition de matériel destiné au corps de Première Intervention.

AUTORISE le Maire à acquérir sous forme d'achats groupés par l'intermédiaire de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, le matériel ci-après désigné

- trois postes radio à 6523 F. T.T.C.
- sept modifications de "BIP" à 500 F. T.T.C.

VOTE au budget primitif 1991 un crédit de 23 100,00 F. sous la rubrique "Equipement du Corps de Sapeurs-Pompiers".

SOLLICITE la subvention départementale au taux de 50 % pour cet équipement en matériel radio.

#### GRUPE SCOLAIRE PRIMAIRE POSTE DE TRANSFORMATION

Le Conseil Municipal,

Vu la nécessité du renforcement du réseau basse tension résultant de l'alimentation électrique du groupe scolaire primaire, rue des Rochers,

Vu la demande du S.D.E.G.M.,

AUTORISE le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz de la MAYENNE à construire un poste de transformation pour le groupe scolaire primaire sur la parcelle cadastrée commune d'ARGENTRE, section E n° 494.

#### AFFAIRE DE GUERDAVID - COMMUNE D'ARGENTRE

Le tribunal administratif de NANTES, lors de son audience publique du 25 janvier, reprenant l'intégralité de l'argumentation de Me EDAN-TURMEL, avocat de la Commune, a rejeté la requête présentée par Mme LE ROUGE de GUERDAVID pour l'annulation de la délibération du Conseil Municipal du 19/02/88 approuvant le Plan d'Occupation des Sols. Le Conseil prend acte de cette décision.

#### LOTISSEMENT DU CHAMP DE LA VIGNE

M. le Maire donne connaissance au Conseil de la copie d'une lettre adressée par le Directeur Départemental de l'Equipement à M. André LUCAS, gérant de la SIRC aujourd'hui dissoute. Les modalités d'exécution des travaux sont clairement précisées.

#### PROJET D'OPERATION IMMOBILIERE

Le groupe MOULET Immobilier voudrait réaliser une opération immobilière sur la commune. Cette affaire fera l'objet d'un examen particulier de la commission d'urbanisme.

#### INDEMNITE DU PREPOSE A L'AFFICHAGE

Le Conseil Municipal,

FIXE à 1965,00 F. le montant de l'indemnité forfaitaire à verser en 1991 à Monsieur GOULAY Marcel, préposé à l'affichage.

## OUVERTURE DE CREDIT AUPRES DU CREDIT LOCAL DE FRANCE

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code des Communes,  
Vu le projet de convention établi par le Crédit Local de France pour une ouverture de crédit d'un montant de 2700000 F.  
Après en avoir délibéré,

DECIDE de contracter une ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de 2 700 000 F. destiné à préfinancer les investissements de la Commune, notamment l'école en construction.

## AFFAIRES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal,  
Vu sa délibération du 8 janvier 1990 fixant le montant global des crédits alloués aux écoles pour l'année 1990,

Sur la proposition du rapporteur de la Commission des Finances pour l'exercice 1991,

VOTE à l'unanimité les crédits ci-après à verser en 1991 aux écoles publiques :

- école primaire publique crédit de 27 900 F.
- école maternelle publique crédit de 11 070 F.

ARRETE le montant de l'allocation à verser à l'O.G.E.C. (école St Cyr et Ste Julitte) à 263 240 F. pour l'année 1991, étant précisé que cette allocation est inférieure au montant des dépenses supportées pour l'enseignement public.

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR PLANTATIONS

Le Conseil Municipal,  
Vu les travaux d'aménagement du C.D. 131 comportant notamment l'établissement des végétations sous formes arbustives et arbres tiges,

Attendu que la Commune pourrait bénéficier d'une subvention du Département à hauteur de 50 % du montant H.T. de la fourniture des plans plafonné à 8 000 F. par an,

SOLLICITE la subvention départementale pour les plantations prévues en bordure du C.D. 131 devant le parking de la base de loisirs.

## ACQUISITION DES PARCELLES DE JARDINS APPARTENANT A M. ET MME BLOTTIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après négociation, Monsieur et Madame Eugène BLOTTIERE, propriétaires de parcelles de jardins d'une contenance approximative de 1300m<sup>2</sup> sont disposés à vendre à la Commune d'ARGENTRE ces parcelles.

Les propriétaires ont fait valoir que leur propriété, étant ainsi amputée des terrains ci-dessus, allait perdre une partie importante de sa valeur et qu'elle était désormais impropre à l'usage qu'ils envisageaient d'en faire à l'avenir. De ce fait, ils ont demandé que la cession des parcelles susvisées se réalise au prix de 65 000 F. englobant le préjudice causé.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil l'acquisition de ces parcelles au prix demandé.

Le Conseil Municipal,  
Vu la nécessité de desservir la zone NAC du Plan d'Occupation des Sols,  
Considérant le préjudice effectivement causé à la propriété par suite de cette cession,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées au prix de 65 000 F., frais en sus.

#### ACQUISITION D'UN IMMEUBLE

Pour la poursuite de l'opération de restructuration du centre Bourg, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'une maison d'habitation sise à ARGENTRE, 1, rue Froide, appartenant à l'ASSOCIATION CATHOLIQUE MAYENNAISE.

Maître Hubert GUIGUEN, notaire associé à LAVAL (Mayenne), 1, rue du Colonel Flatters, confirme par lettre du 15 Avril 1991, l'accord de l'Association Catholique Mayennaise pour la vente à la Commune d'ARGENTRE de cette maison au prix de 30 000 F. plus frais.

Le Conseil Municipal,  
considérant que cette maison est nécessaire pour la réalisation de l'opération projetée,  
vu le prix demandé par le vendeur,  
après en avoir délibéré,  
DECIDE l'acquisition de cet immeuble au prix de TRENTE MILLE FRANCS (30 00 F.), frais en sus.

#### ACQUISITION D'UN IMMEUBLE

Pour la poursuite de l'opération de restructuration du centre Bourg, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'une maison d'habitation sise à ARGENTRE, 24, rue de Ballée, appartenant à Mme EVERLE Geneviève.

La propriétaire accepterait la cession de l'immeuble au prix net de 30 000 F.

Le Conseil Municipal,  
Considérant que cette maison d'habitation est nécessaire pour la réalisation de l'opération projetée,  
Vu le prix demandé par le vendeur,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE l'acquisition de cet immeuble aux conditions indiquées ci-dessus.

#### VENTE D'UN TERRAIN AU PROFIT DE M. et MME MAUDET

Le Conseil Municipal,  
Vu la demande d'achat d'un terrain en nature de sol appartenant à la Commune d'ARGENTRE, formulée par M. et Mme MAUDET Jean-Christophe,

Attendu que ce terrain est contigu à une propriété que les demandeurs viennent d'acquérir,

ACCEPTE de vendre à M. et Mme MAUDET Jean-Christophe, demeurant à ARGENTRE, 26, rue des Sports, ce terrain d'une superficie de 66 m2 moyennant le prix forfaitaire de DEUX MILLE FRANCS (2000 F.)

#### ATELIER RELAIS N° 1

Le Conseil Municipal,

Vu la liquidation judiciaire de la SARL U.M.P. 53 occupante de l'atelier relais n° 1 de la zone artisanale de la Carie,

Attendu qu'une demande de location a été faite en Mairie pour cet atelier,

EMET un avis favorable à la cession du contrat de Crédit-Bail passé avec la SARL U.M.P. 53, au profit de la SARL D'COUPE 53 dont le gérant est M. Alain TREHET.

DONNE son accord au nouveau tableau de loyers annexé à la présente délibération.

DEMANDE que la cession susvisée prenne effet le 1er juin 1991.

#### VOTE D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DU BANGLADESH

Le Conseil Municipal,

dans le cadre de son action humanitaire,

VOTE une aide exceptionnelle de 5000 F. en faveur du BANGLADESH.

#### ALIENATION DE TERRAIN A BATIR

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de restructuration du centre Bourg prévoyant notamment la construction d'une supérette et d'une maison médicale,

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

FIXE à 130,00 F. le prix de vente du mètre carré de terrain nécessaire pour la réalisation de la maison médicale.

PRECISE que ce prix est hors taxes.

#### NOUVELLE GENDARMERIE

M. DUROY, architecte à LAVAL, réalisera la construction de la nouvelle gendarmerie suivant la seconde esquisse présentée qui donne une forme plus contemporaine au bâtiment principal.

Les anciens logements occupés par les gendarmes seront réhabilités pour les maintenir en locatifs. Une subvention est demandée pour cette réhabilitation.

## AMENAGEMENTS EXTERIEURS DU GROUPE SCOLAIRE

Pour l'aménagement paysagé, Mme BOSC (paysagiste) est chargée de faire des propositions d'aménagement économiques. Un cheminement piéton similaire à celui de l'entrée de l'agglomération (revêtement stabilisé) est prévu du groupe scolaire à la route de LOUVIGNE.

La dépense suivant l'estimation prévisionnelle faite par la D.D.E. serait de l'ordre de 100 000 F. compris la haie bocagère.

## PAVILLONS LOCATIFS

Le projet de construction de 6 logements locatifs dans le lotissement "Les Hameaux du Palis" est confié à M. Marcel Pierre BRISARD, architecte à LAVAL. Les dossiers de demande de permis de construire et d'appel d'offres ont été déposés en Mairie à la fin du premier semestre.

## ENTREE DE L'AGGLOMERATION

Un marquage piéton sera exécuté à la hauteur de l'entrée du lieu-dit "le Vallon" pour assurer la continuité des cheminements piétons en provenance du Plessis, du Vallon et de l'entrée de l'agglomération.

Un marquage axial à la peinture (en pointillé) est prévu dans les deux virages pour éviter que les véhicules ne "coupent" ceux-ci.

## CENTRALE D'ENROBAGE

Par suite de la mise en service début juillet de la centrale d'enrobage pour les travaux autoroutiers, l'entreprise S.C.A.O. effectuera les travaux de remise en état de la chaussée de la V.C. du Petit Nazé (renforcement d'enrobés).

## FLEURISSEMENT

Des bacs de fleurs sont prévus Place de l'Eglise. Un nouveau motif a été retenu pour l'entrée de l'agglomération. Certains parterres de la rue du Vallon seront engazonnés.

## DEMISSION DU CHEF DE CORPS

Le Conseil prend acte de la démission, pour raison de santé, de M. Jean CRONIER, chef du corps de Sapeurs-Pompiers d'ARGENTRE. L'intérim est assuré par l'Adjudant-Chef Jean-Claude CHEVALIER.

## PONT DE LA V.C. N° 5 SUR LA RIVIERE "LA JOUANNE" REFECTION GENERALE DE L'OUVRAGE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier de consultation des entreprises établie par la D.D.E. pour les travaux de réfection générale du pont de la V.C. N°5 sur la rivière "La Jouanne".

L'estimation de ce dossier est de 230 000 F. T.T.C.

Le Conseil Municipal,

Vu le dossier établi par la D.D.E. - service des routes - Cellule Départementale Ouvrages d'Art, pour la réfection générale de l'ouvrage,

APPROUVE le dossier de consultation présenté.

DECIDE pour des raisons financières de différer l'exécution des travaux de remise en état du pont.

#### LOCATION DES TERRAINS DES CONSORTS DURAND

Le Conseil Municipal,

afin d'éviter une trop grande utilisation des terrains de football actuels qui ne permet pas de conserver ces terrains en bon état,

DECIDE de louer à titre provisoire les terrains d'une superficie de 3 ha appartenant aux consorts DURAND.

FIXE le prix de location à 1 000 F. l'hectare par an et la prise en charge des impôts fonciers grèvant ces terrains.

#### RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG.

#### ACQUISITION DE LA PROPRIETE DE M. FREARD Jean-Yves

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat des négociations effectuées pour l'acquisition d'une propriété située à ARGENTRE, 3, rue Froide, comprenant une maison d'habitation, une cour et un jardin à proximité appartenant à Monsieur Jean-Yves FREARD, demeurant à l'adresse ci-dessus.

Monsieur FREARD accepte de vendre à la Commune cette propriété moyennant le prix de 140 000 F. payable comptant. Il se réserve en outre les portes, fenêtres, poutres et tout ce qui est récupérable dans la maison et désire également conserver les pierres de l'immeuble à transporter sur un terrain lui appartenant et aux frais de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Considérant que cette propriété est nécessaire pour l'opération de restructuration du centre Bourg,

Vu le prix demandé et les réserves formulées par le vendeur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition de cette propriété au prix de 140 000 F., frais d'acte en sus.

ACCEPTÉ les réserves faites par le vendeur.

#### EMPLOI OCCASIONNEL POUR LA BASE DE LOISIRS

En juillet et août, il a été décidé de procéder à l'embauche d'une personne chargée de la surveillance et de l'entretien de propreté de la base de loisirs.

# DOSSIERS TRAITES

---

Page 14 : *Développement des projets*

Page 21 : *Un peu d'histoire locale*

Page 22 : *Association et Municipalité,  
Efficacité d'un Partenariat*

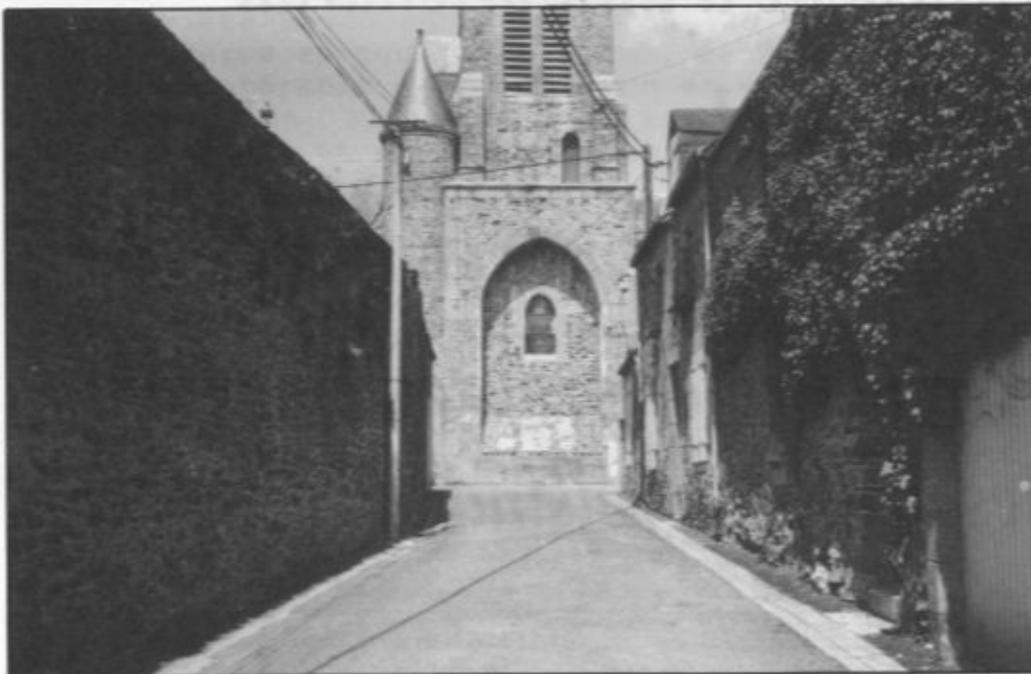
Page 24 : *Budgets 91*

Page 26 : *L'eau dans le monde rural*

Page 27 : *Arrêté Préfectoral réglementant  
les bruits de voisinage*

## LES PROJETS POUR ARGENTRE

Encore quelques  
temps et les  
vieilles maisons  
de la rue Froide  
vont disparaître



La démolition du mur du  
presbytère et des maisons  
à droite feront perdre à  
la rue Froide sa renommée  
dûe aux forts courants  
d'air s'y engouffrant.

Certains parmi vous auront certainement la nostalgie de ces vieilles pierres. Nous avons cru pouvoir conserver les maisons et les rénover, hélas, leur vétusté nous oblige à les démolir.

L'espace ainsi  
dégagé va  
permettre  
la construction



- d'un bâtiment comprenant une supérette au rez de chaussée et 3 ou 4 logements locatifs à l'étage, ceci pour donner plus d'importance au bâtiment et répondre à la demande en logements locatifs.

L'emplacement se situe à peu près à l'endroit des maisons à démolir,

- d'une maison médicale pour 2 médecins, 1 kyné et 1 dentiste, implantée dans le jardin du presbytère.

Les démolitions vont épargner, pour l'instant, la chaufferie de l'église pour laquelle une étude technique est en cours afin de savoir si elle peut être transférée.

Le pont-bascule devra être démoli après l'été, mais pour l'instant aucune décision n'est prise pour éventuellement une nouvelle installation ailleurs.

La démolition et ces travaux vont donner le coup d'envoi de la restructuration du centre bourg, et représente les premières réalisations issues de l'étude que nous avons menée pendant une année avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé.

#### Pourquoi une telle étude ?

A l'origine, un espace commercial était prévu en dessous de la rue de Ballée, sa réalisation, financièrement impossible, nous obligeait à trouver d'autres solutions, et tout naturellement les idées se sont orientées vers le centre bourg.

Conscients que des implantations nouvelles modifieraient profondément la vie du centre d'Argentré, nous avons souhaité établir un programme de restructuration de ce centre bourg pour les années à venir, en fait, réfléchir à une place centrale d'Argentré pour l'an 2000.

Pour cela, il convenait d'analyser le fonctionnement et le site de notre commune pour mieux comprendre les handicaps, mais aussi mesurer les atouts d'Argentré.

L'étude a été confiée à un cabinet d'architecture et d'urbanisme avec pour mission essentielle, de nous aider à élaborer un programme de développement de notre commune pour les 15 prochaines années.

### L'étude.

Tout d'abord ce furent une quinzaine de réunions auxquelles ont souvent participé les commerçants et professions médicales intéressées, le bureau d'études, mais aussi parfois la chambre de Commerce et d'Industrie.

### Des constats plus ou moins favorables.

- une croissance continue et régulière de la population de 1968 (1043 habitants) à 1990 (2160 habitants) mais qui a tendance à plafonner aujourd'hui à cause notamment des départs importants des jeunes, arrivés ou nés dans la commune depuis 1968,

- un chef-lieu de canton qui manque d'attractivité, par une trop grande proximité avec l'agglomération lavalloise,

- après une croissance immobilière forte, liée surtout à l'accession à la propriété, une tendance au retour vers le centre (Laval et première couronne) dans un contexte de marché du logement qui fléchit doucement.

Un contexte conduisant à une concurrence plus vive entre les communes et dans lequel la qualité de l'environnement et des équipements joue un rôle de plus en plus grand.

- un bassin d'emploi communal faible, en voie de développement avec la zone d'activité de la Carie, mais très lié à celui de l'agglomération lavalloise,

- des capacités financières limitées par un manque de ressources issues de la taxe professionnelle.

A Argentré, la taxe professionnelle représente 7 à 8 % des recettes, soit environ 500 000 F., et presque moitié moins que les communes de même importance dans la Région,

- des lotissements, repliés sur eux-mêmes, sans liaisons entre eux et avec la zone urbaine ancienne et centrale,

- des particularités propres à Argentré qui différencient notre commune des autres villages et représentent un atout :

\* une position dominante grâce au relief

\* une couronne végétale très importante et de qualité

\* une place centrale particulièrement intéressante, mais qui demande à être valorisée

- une base de loisirs dans la vallée de la Jouanne déjà attractive, mais demandant à être mise en valeur,

## Face à ces constats, des enjeux importants.

### UN ENJEU DEMOGRAPHIQUE DOUBLE

Conserver une partie des jeunes et attirer une population active jeune

Les projets de développement économique autour de la rocade Est permettent d'espérer des mouvements vers les communes environnantes.

La poursuite de l'aménagement de la route départementale, prévue en 1992 devrait y contribuer.

### UN ENJEU ECONOMIQUE

Développer le bassin d'emploi communal

- \* en renforçant les activités représentatives d'un chef-lieu de canton (commerces, services de santé, gendarmerie),
- \* en poursuivant le développement de la zone d'activité de la Carie, Argentré peut jouer un rôle notamment en matière de sous traitance par rapport à l'agglomération lavalloise.

### UN ENJEU URBAIN FONDAMENTAL

En contribuant à donner une image attractive à la commune, l'aménagement du centre bourg est alors prépondérant.

### De là est né un principe général :

donner à Argentré l'image d'un VILLAGE-VERT

Il correspond à :

La promotion d'une image contemporaine et dynamique à laquelle les populations jeunes sont les plus sensibles.

La promotion d'une image fondée sur la qualité de la vie qui s'appuie sur la qualité des équipements (commerces, services, loisirs) et un environnement de verdure.

Il indique :

Un renforcement du coeur du village : commerces et services autour de la place.

Des lotissements diversifiés en taille et en prix s'appuyant sur le végétal existant, avec des liaisons voitures ou piétonnes pour rejoindre la place centrale et les autres quartiers.

Une mise en valeur de la base de loisirs par des activités de loisirs diversifiées.

### L'aménagement de la place centrale.

L'installation de la supérette, la construction de logements et de la maison médicale, représentent la lère tranche de travaux dont le démarrage est prévu cette année.

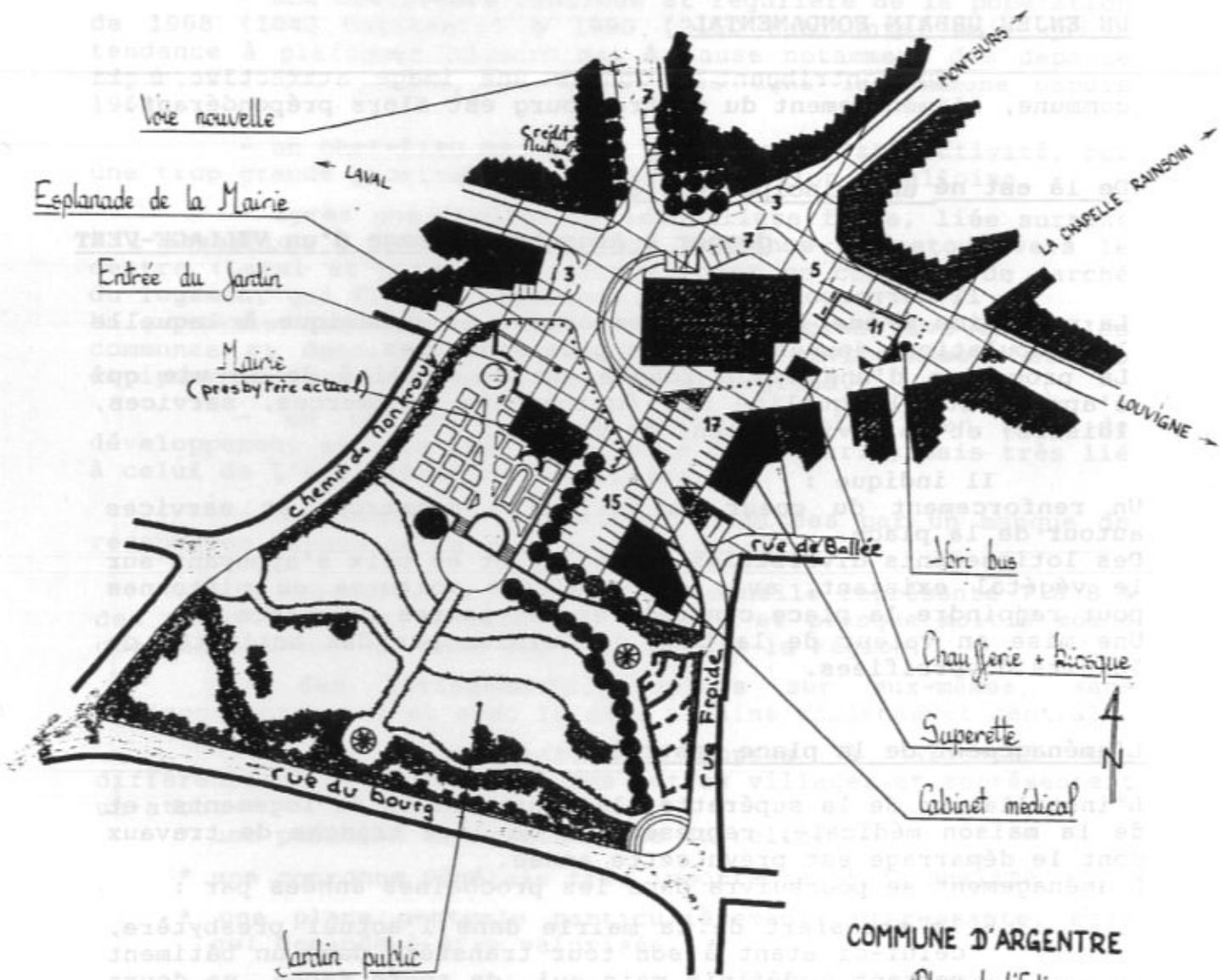
L'aménagement se poursuivra dans les prochaines années par :

- le transfert de la mairie dans l'actuel presbytère, celui-ci étant à son tour transféré dans un bâtiment restant à définir mais qui, de toute façon, ne devra pas déborder du périmètre actuel de la place centrale,

- l'aménagement de l'esplanade de la mairie et d'un belvédère à partir de celle-ci donnant sur un jardin public,
- le percement d'une nouvelle voie destinée à desservir les quartiers Nord actuels et futurs.  
La position de celle-ci, n'étant pas définie actuellement, est donnée à titre indicatif,
- le réaménagement du carrefour "route de Montsûrs - route de Louvigné" rendant prioritaire la route de Montsûrs,
- le réaménagement du parking derrière l'église.

Les aménagements prévus sur cette place devront permettre de satisfaire aux enjeux de demain

- \* la mairie donnera plus de force au coeur d'Argentré,
- \* le percement de la nouvelle voie vers le Nord permettra d'assurer une liaison importante dans le futur,
- \* le jardin public servira de lien agréable entre le centre et les quartiers Sud,
- \* le retraitement général du sol de la place lui donnera un caractère plus urbain.



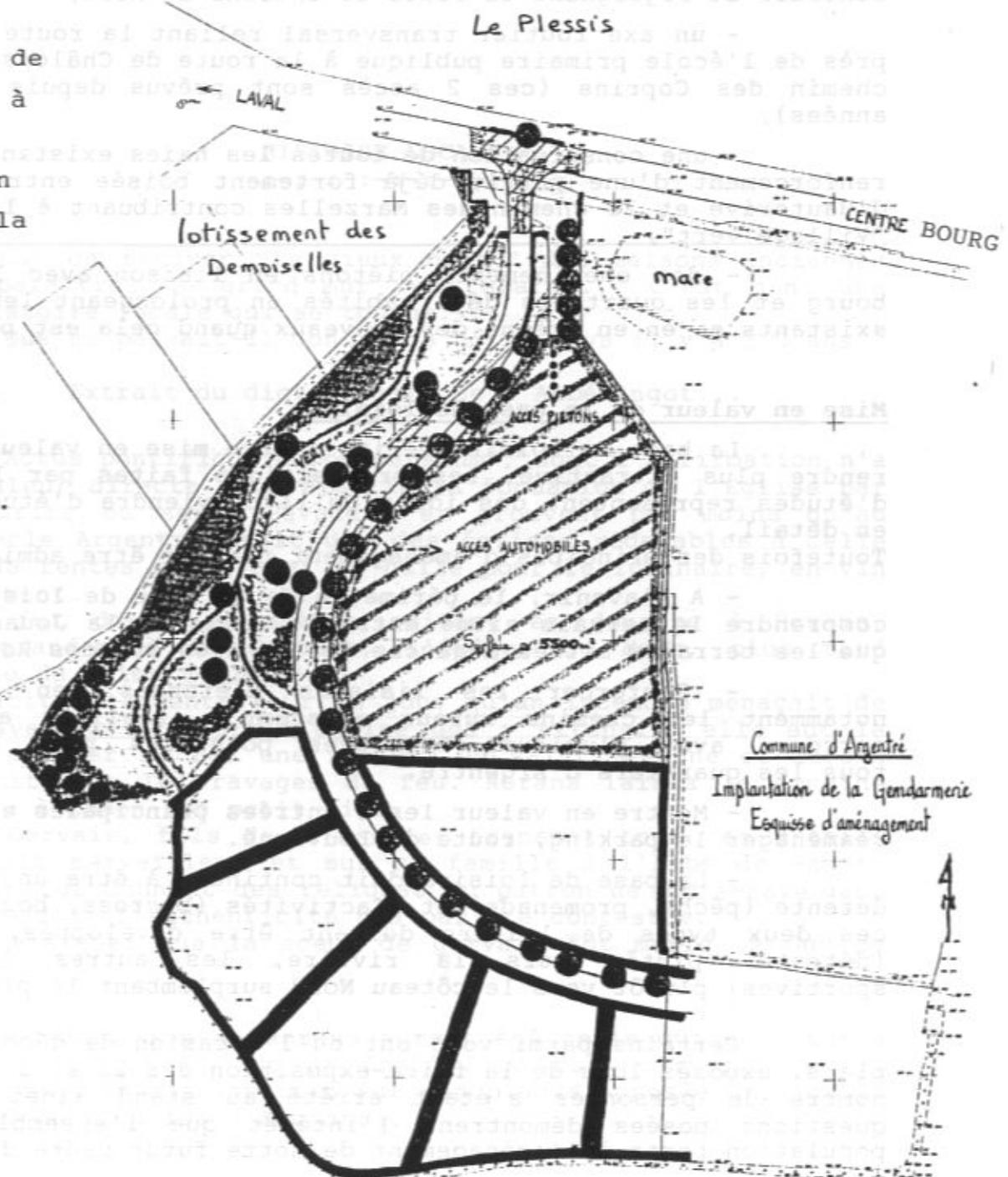
COMMUNE D'ARGENTRE  
Place de l'Eglise  
Proposition d'Aménagement - Esquisse n° 3.

## L'aménagement de l'entrée Ouest (route de Laval)

### 3 OBJECTIFS :

- Relier les quartiers Ouest (Le Plessis, le Vallon, la Bruyère) aux quartiers Sud et au jardin public.
- Créer une porte d'entrée sur l'axe principal reliant la Commune à Laval et qui donne l'image d'ARGENTRE.
- Utiliser de manière fonctionnelle l'espace urbain disponible entre la route de Laval et le chemin de Montroux

L'implantation de la gendarmerie à l'entrée de l'agglomération contribuera à la création d'une porte d'entrée d'ARGENTRE. Les travaux doivent démarrer au printemps 1992.



## Proposition d'aménagement des quartiers Nord

La zone étudiée comprend les terrains compris entre le centre bourg, l'allée d'Hauterive, le chemin des Marzelles et la route de Châlons du Maine.

L'aménagement de cette zone importante (environ 15 hectares) destinée essentiellement à l'habitat demandera beaucoup de temps, c'est pourquoi il est nécessaire d'avoir un schéma d'ensemble donnant une ligne directrice. En fait, c'est un peu comme un puzzle que l'on commencerait dans plusieurs endroits, il est préférable d'avoir le modèle sous les yeux afin d'éviter les erreurs.

Le schéma d'ensemble s'articule autour des points suivants :

- un axe routier principal Nord-Sud partant de la place centrale et rejoignant la route de Châlons au Nord,

- un axe routier transversal reliant la route de Laval près de l'école primaire publique à la route de Châlons, face au chemin des Coprins (ces 2 accès sont prévus depuis quelques années),

- une conservation de toutes les haies existantes et un renforcement d'une partie déjà fortement boisée entre l'allée d'Hauterive et le chemin des Marzelles contribuant à l'image de "Village vert",

- des cheminements piétons en liaison avec le centre bourg et les quartiers déjà habités en prolongeant les chemins existants et en en créant des nouveaux quand cela est possible.

## Mise en valeur de la base de loisirs

La base de loisirs mérite d'être mise en valeur pour la rendre plus attractive. Les propositions faites par le bureau d'études représentent des idées qu'il conviendra d'étudier plus en détail.

Toutefois des principes d'aménagement peuvent être admis :

- A l'avenir, le périmètre de la base de loisirs devra comprendre le terrain situé entre le Palis et la Jouanne ainsi que les terrains situés à gauche de l'entrée rue des Rochers.

- Renforcer les liaisons piétonnes, en utilisant notamment les chemins ruraux existant ; réaliser ainsi des parcours avec plusieurs bouclages possibles pour rejoindre tous les quartiers d'Argentré.

- Mettre en valeur les 2 entrées principales et surtout réaménager le parking, route de Louvigné.

- La base de loisirs doit continuer à être un espace de détente (pêche, promenade) et d'activités (bicross, boules...) ces deux types de loisirs doivent être développés, les uns (détente) plutôt vers la rivière, les autres (activités sportives) plutôt vers le coteau Nord surplombant le plan d'eau.

Certains parmi vous ont eu l'occasion de découvrir les plans, exposés lors de la foire-exposition des 22 et 23 juin. Le nombre de personnes s'étant arrêté au stand ainsi que les questions posées démontrent l'intérêt que l'ensemble de la population porte à l'aménagement de notre futur cadre de vie.

Conscients que tous n'ont pu avoir les informations, il nous a semblé utile de développer dans ce bulletin municipal le déroulement complet des réflexions menées pendant une année.

Certains plans seraient difficilement lisibles en étant reproduits ici, aussi, afin de compléter au mieux l'information, l'ensemble reste exposé en permanence à la Mairie. Vous pourrez ainsi apporter vos commentaires, vos remarques, vos critiques, vos idées ... ; un cahier sera à votre disposition pour cela.

### HISTOIRE LOCALE

-----

Dans le but de rénover "le vieux bourg" des maisons anciennes vont disparaître, un grand mur sera abattu... C'est donc une page d'histoire locale qui se tourne.

Que se passait-il donc dans notre pays il y a 100 ans ?

Extrait du dictionnaire de l'Abbé Angot...

... Les "Actus pontificum cénomansium", dont l'affirmation n'a aucune valeur directe pour établir la fondation de l'Eglise par saint Thuribe ou saint Pavace n'en prouvent pas moins qu'au IXème siècle Argentré était une des églises redevables à celle du Mans de rentes en cire et en huile pour le luminaire, en vin et en froment.

Argentré fut donné au siècle suivant en douaire à Rorans, arrière grand-mère de Gervais, l'évêque du Mans, plus tard archevêque de Reims (+ 1072).

Rorans habitait Argentré. Or un jour qu'un incendie menaçait de dévorer avec ses greniers l'église qui y attenait, elle eut la pensée d'opposer au feu une relique de saint Melaine et arrêta ainsi subitement les ravages du feu. Rorans laissa le domaine d'Argentré à Hamon son petit-fils.

L'évêque Gervais, fils de ce dernier transmet tous ces détails sur le fait merveilleux et sur sa famille à l'Abbé de Saint-Melaine en lui donnant des reliques du patron de son abbaye dans une lettre dont l'authenticité n'a pas été contestée.

On peut remarquer que la soeur de gervais fut mariée à Guy de Laval...

L'habitation de Rorans aurait été celle qui se situe à l'actuel n° 22 de la rue de Ballée. Ce fait merveilleux est gravé en français contemporain sur une plaque apposée près de la porte nord de l'église d'Argentré.

## ASSOCIATION ET MUNICIPALITE

### EFFICACITE D'UN PARTENARIAT

L'Association, de quelque nature qu'elle soit, constitue dans la Cité un facteur d'animation incontestable dont l'impact est plus ou moins important selon le(s) type(s) d'activité qu'elle(s) développe(nt).

Les animations, quasi-permanentes ou ponctuelles, méritent une égale attention, quelles que soient les tranches d'âge ou la fraction de la population concernées.

A contrario, une association ne participant pas réellement à l'animation de la Cité ne pourra pas bénéficier des mêmes considérations.

Constituée autour de responsables élus et reconnus, l'Association est une entité légale qui, au travers de son action globale et de ses animations, affirme "sa" personnalité. Regroupant en son sein des femmes, des hommes ou des enfants aux affinités communes, elle y développe, outre, mais à travers son activité principale, des principes de vie qui sont bien souvent tout aussi importants : l'expression individuelle dans le groupe, l'altruisme, la tolérance et le respect de l'autre et des règles établies, sans oublier ces sentiments humains que sont l'Amitié et la Fraternité.

Mais pour s'exprimer pleinement, l'Association et ses responsables se doivent d'être organisés et structurés. L'animation qu'ils développent ne doit pas relever de l'improvisation. Ainsi donc, naissent les besoins indispensables à un bon fonctionnement. Des besoins qui vont engendrer des moyens tout aussi indispensables donnant à l'association les possibilités d'affirmer sa personnalité, sa valeur, son dynamisme. Les besoins et les moyens sont ainsi étroitement liés, tant dans le domaine des infrastructures d'accueil que dans celui de l'organisation ou de la gestion.

Le bénévolat, sur lequel repose la vie associative, est un élément primordial pour la réussite de l'association. C'est aussi un élément dont il faut tenir compte dans tous les types de rapports humains car nul n'est obligé d'être ce bénévole, cette notion de volontariat désintéressé au service de la collectivité mérite une attention particulière. En ce sens, l'association doit être aidée et soutenue dans son action.

La Municipalité, émanation de la population, se doit de ne pas être insensible à la vie associative. Soucieuse d'une animation dynamique et du rôle social et éducatif que peut mener toute association, en particulier en faveur de la jeunesse, elle se doit d'aider l'association en lui donnant un outil de travail de qualité. Un outil de travail dont se serviront les responsables associatifs afin de mener leur tâche à bon port.

Mais, au fait, cet "outil de travail", quel est-il ?

De nature différente selon le club ou l'association, il se doit de répondre aux besoins minimums permettant le bon fonctionnement de celui-ci ou de celle-ci. Ce pourra être un terrain, une salle, du matériel de lancement d'activité, une aide financière de fonctionnement, etc...

Cet "outil de travail", demandé par l'association, doit être déterminé conjointement entre la Municipalité et les responsables associatifs.

C'est à cet instant précis qu'intervient la notion de partenariat.

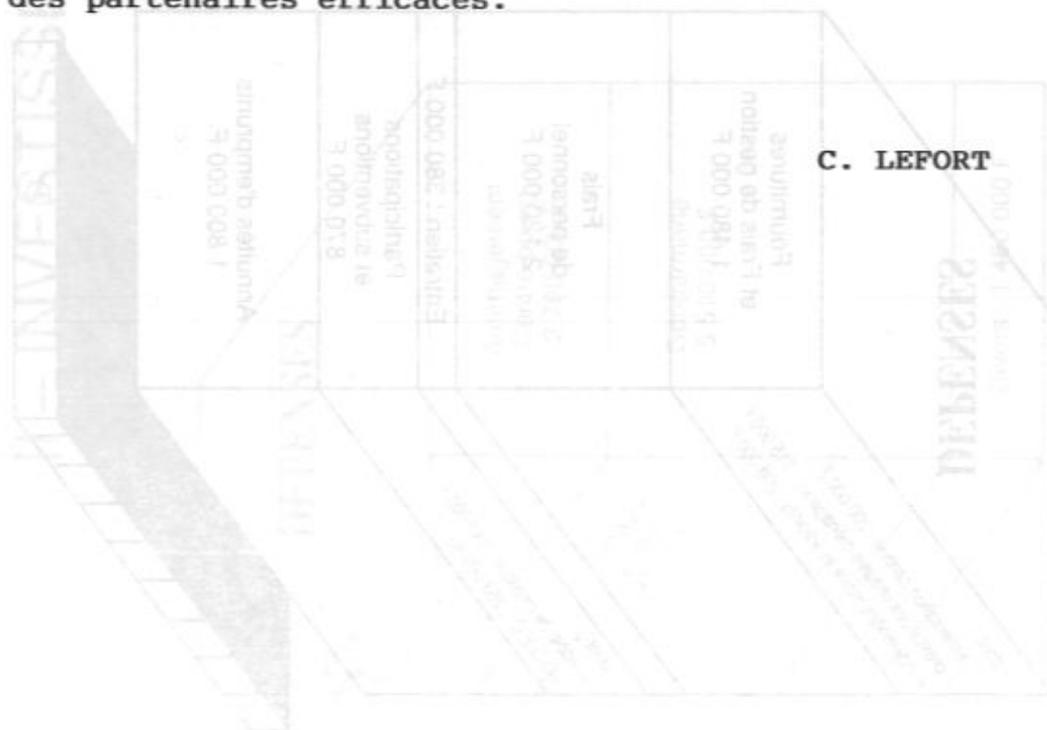
A ce niveau, le partenariat devient efficace quand les partenaires réussissent à harmoniser les besoins (Association) avec les possibilités (Municipalité) ; ce pourra être pour solutionner des problèmes ponctuels ou pour mettre en place les modalités d'un projet à long terme. Mais il est nécessaire d'être objectif tant dans l'évaluation des besoins que dans l'appréciation des possibilités.

Il est indispensable qu'un contrat moral puisse s'établir entre l'Association et la Municipalité afin que les uns et les autres s'engagent sur des éléments concrets, la mise à disposition d'un "outil de travail" ne doit pas être une fin en soi. Cet engagement mutuel devra donner lieu à un suivi permettant de bien jauger les positions des uns et des autres.

Des contacts occasionnés par ce suivi naîtront tout naturellement des liens harmonieux de compréhension où les uns comme les autres pourront apprécier à leur vraie valeur les satisfactions et les difficultés mais aussi les possibilités et leurs limites.

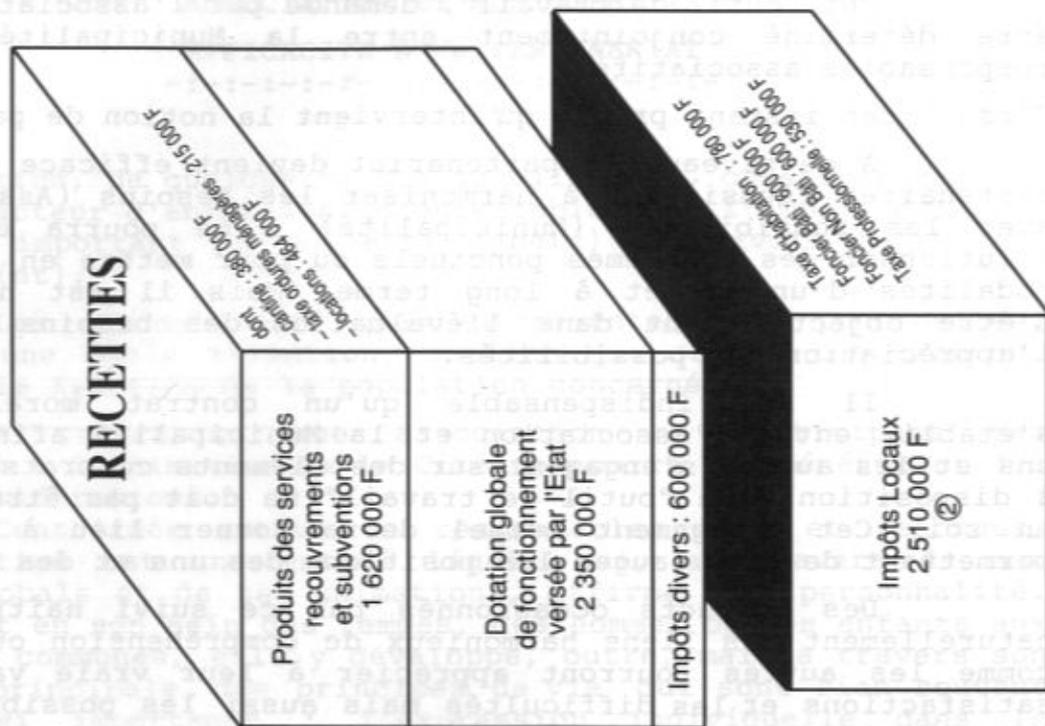
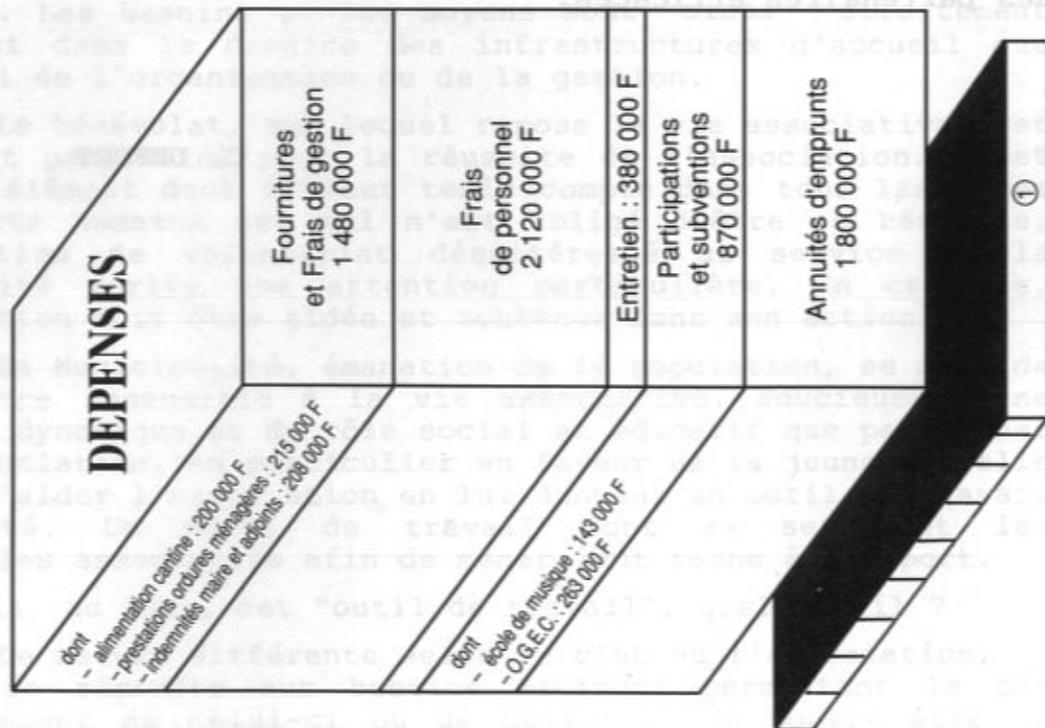
Dans la mesure où les partenaires seront ainsi étroitement "associés" et "objectifs", les difficultés générées par une absence de relations ou des relations occasionnées par des problèmes ponctuels évidents, sources d'éventuels conflits ou incompréhensions, seront grandement estompées.

Ainsi donc, parce qu'il s'agit du bien-vivre dans la Commune par l'intermédiaire de la vie associative, **clubs, Associations et Municipalité se doivent d'être et de demeurer des partenaires efficaces.**



# BUDGETS 91

I - FONCTIONNEMENT : 7 080 000 F



① Epargne nette destinée à l'investissement : 430 000 F.

② Les taux pour le Foncier non bâti et la Taxe Professionnelle sont inchangés. En ce qui concerne le Foncier bâti et la Taxe d'Habitation, les taux ont été majorés de 2,9 %.

## II – INVESTISSEMENTS : 9 770 000 F

DEPENSES		RECETTES	
VRD et divers Superficie Logements locatifs 780 000 F 1 000 000 F 1 000 000 F	Aménagement Centre bourg 2 780 000 F	Recettes diverses : 1 470 000 F	FCVA dont : subventions : 1 400 000 F : 80 000 F
dont - Logements - Gendarmerie 3 170 000 F 1 430 000 F 470 000 F	Gendarmerie 5 510 000 F	Emprunts générateurs de "produits" 5 940 000 F	dont Centre Bourg : 1 000 000 F Gendarmerie : 4 660 000 F
①	Divers : 1 480 000 F	Autres emprunts : 1 930 000 F	dont Centre Bourg : 1 000 000 F Voirie : 280 000 F

① dont – ajustement de coût école primaire : 390 000 F  
 – travaux de voirie : 300 000 F  
 – ajustement de coût 6 logements locatifs du Palais : 230 000 F

② Epargne dégagée du fonctionnement : 430 000 F

## L'EAU DANS LE MONDE RURAL

-----

Lors des Assises Nationales de l'eau, organisées les 19 et 20 mars à Paris, cinq "tables rondes" ont débattu d'une manière parfois vive et contradictoire sur les orientations et dispositions du projet de loi sur l'eau.

Les 5 thèmes développés étaient les suivants :

- l'eau dans le monde rural
- l'eau dans la ville
- l'eau, l'industrie et les transports
- l'eau, patrimoine et milieu naturel
- les outils d'une gestion solidaire.

S'il est vrai que tous les thèmes abordés méritent une égale attention, pour des raisons locales (milieu rural et périmètre de protection du captage de Montroux notamment) nous avons choisi de n'en traiter qu'un seul :

### L'eau dans le monde rural

Au regard de la situation en Europe du nord, le retard de la France en matière d'assainissement est évident. La pollution agricole y a sa part

Au moment où une prise de conscience des exploitants se fait jour, les intervenants ont souhaité surtout proposer que condamner.

Des solutions existent pour s'attaquer aux pollutions diffuses.

Ainsi, le CORPEN (Comité d'Orientation et de Recherche sur la Pollution des Eaux par les Nitrates) a élaboré un cahier des charges pour des opérations conseils.

L'objectif est de promouvoir des pratiques de fertilisation raisonnée (opération FERTIMIEUX) en concertation avec les Chambres d'Agriculture.

S'agissant de l'élevage, les remèdes sont plus complexes et coûteux et il apparaît que les aides publiques sont encore insuffisantes pour accompagner les efforts des exploitants.

En tout état de cause, il importe aujourd'hui de dépasser le stade des opérations pilotes.

Cela passe à l'évidence par une plus grande collaboration entre les pouvoirs publics (nationaux et locaux) les professions agricoles, les agences de l'eau et les centres de recherche.

Cela induit naturellement des financements lourds.

C'est pourquoi l'application du principe du "pollueur-payeur" aux pollutions diffuses devrait être envisagée, peut-être en taxant uniquement les exploitations les plus importantes.

A cet égard, l'accord intervenu au sein de l'agence Rhin-Meuse avec le monde agricole est exemplaire.

Mais cette politique aurait ses limites si elle ne s'accompagnait pas d'un réel effort d'aménagement : gestion des sols, périmètre de protection, entretien des rivières, résorption des déchets, notamment.

**ARRETE PREFECTORAL n° 91-0223 du 26 MARS 1991**

**portant réglementation des bruits de voisinage**

**LIEUX PUBLICS ET ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits tous les bruits gênants par leur intensité, et notamment ceux susceptibles de provenir :

- des publicités par cris ou par chants ;
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, que ces appareils soient fixes ou montés sur quelque véhicule que ce soit, ainsi que les postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs ;
- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation ;
- de l'utilisation des pétards, pièces d'artifice et tous autres engins, objets et dispositifs bruyants similaires.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions des alinéas 2 et 4 pourront être accordées par les services préfectoraux lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions sans que ces dérogations puissent permettre aucun abus de nature à compromettre l'ordre et la tranquillité publics.

Les demandes de dérogation devront parvenir un mois avant la date prévue pour ces manifestations, à la Préfecture de la Mayenne - Direction de l'Administration Générale et de la Réglementation- Bureau de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente

- Fête Nationale du 14 juillet
- jour de l'An
- Fête de la Musique
- Fête votive annuelle de la commune concernée.

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES**

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par les services préfectoraux s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Il est interdit aux établissements industriels, artisanaux, commerciaux et agricoles ainsi qu'aux collectivités ou communautés d'émettre des bruits occasionnant une gêne pour le voisinage.

Tous moteurs de quelque nature qu'ils soient, ainsi que tous appareils, machines, dispositifs de transmission, de ventilation, de réfrigération ou de production d'énergie, utilisés dans des établissements dont les activités ne sont pas assujettis à la législation spéciale sur les installations classées, doivent être installés et aménagés de telle sorte que leur fonctionnement ne puisse en aucun cas troubler le repos ou la tranquillité des habitants.

Cette obligation vise également les équipements mobiles tels que les groupes réfrigérants de camion, quel que soit leur lieu de stationnement.

#### PROPRIETE PRIVEE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou tout autre matériel ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 ;
- les samedis et mercredis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures ;
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Les propriétaires et détenteurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.

Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments.

Les mesures seront effectuées conformément à la norme NFS 31.057 concernant la vérification de la qualité acoustique des bâtiments.



LA

VIE

DES

ASSOCIATIONS



## U.S. ARGENTRÉ

Cette année l'U.S. Argentré, en qualité de structure omnisports a renoué avec le passé en organisant les Inter-quartiers le 1er juin.

18 équipes ont participé et c'est une équipe du Plessis qui a remporté la victoire. S'il est effectivement agréable de terminer premier, l'important était de pouvoir permettre aux gens de se rencontrer dans un esprit de loisirs-détente. Le soleil aidant, l'après-midi a été très agréable. Le célèbre tir à la corde final a été très apprécié.



Pendant le tire à la corde.

Fin septembre, l'U.S. Argentré va mettre en circulation des "pin's". Nous sommes certains que vous ne pourrez pas vous en passer, d'autant plus qu'ils auront fière allure.

Cependant, tout n'est pas rose.

Un point délicat doit être réglé, il s'agit de l'occupation des 2 salles de sports, notamment pendant les périodes de vacances scolaires.

En effet, par convention avec la Mairie, les salles sont confiées à l'U.S. Argentré.

Si pendant les périodes scolaires, la responsabilité de l'U.S. Argentré ne peut être mise en cause d'une manière claire, il n'en est pas de même en période de vacances où, à ces moments là, elle en a seule l'utilisation.

Or, malgré la pose d'un digicode, il est très difficile de réglementer l'accès aux salles. Pourtant, la responsabilité de l'U.S. Argentré est engagée en ce qui concerne les dégradations mais aussi et surtout les possibilités d'accident.

Par exemple, récemment, un groupe de jeunes non adhérents à l'U.S. Argentré a été surpris à sauter du haut du portique des cordes sur les tapis de saut. Nous n'osons imaginer les conséquences d'une chute malheureuse.

Outre ce problème de responsabilité, se pose également le problème du respect des règles du club et ce particulièrement en ce qui concerne la pratique du tennis. Il ne peut y avoir deux sortes de pratiquants, ceux qui paient une cotisation et ceux qui s'octroyent la gratuité.

C'est pourquoi, il est grand temps de remettre de l'ordre dans la gestion des salles. En ce sens, et avec le concours de la Municipalité, il est fortement envisagé de confier le contrôle de leurs accès à un employé municipal. Il n'est pas question de jouer aux policiers mais il ne faut surtout pas faire preuve de laxisme sous peine de "perdre" un outil de travail remarquable pour l'U.S. Argentré.

En dehors d'un cadre associatif, qui aurait l'idée de vouloir utiliser les ordinateurs des écoles, les salles de la Mairie ou même l'église ? Il en est de même pour les salles de sports, sinon à quoi bon vouloir continuer à exercer une vie associative. En association responsable et en concertation avec la Municipalité, l'U.S. Argentré se doit de réagir face à cette situation.

## SECTION FOOTBALL

"Satisfaire sa passion personnelle au sein d'une équipe"  
tel sera le slogan de la SAISON 91-92

slogan qui a guidé l'équipe dirigeante dans son choix des meilleurs sportifs de la section : M. Yannick SAUVAGE et Samuel PIAU.

### **Une saison s'achève ...**

Sur le plan des résultats sportifs, elle laissera graver sur les tablettes la victoire des cadets en coupe de la Mayenne et des pupilles en coupe de secteur.

A noter aussi le bon résultat du jeune Ludovic DALIGAULT qui termine 3ème sur 73 au stage départemental. Nous lui souhaitons "bon vent" sous les couleurs du Stade Lavallois.

Sur le plan "esprit sportif", elle laisse planer un certain nombre d'interrogations. Il semble que trop de joueurs se comportent comme des individualités et non comme les membres solidaires d'une équipe. Or si le football permet de satisfaire un plaisir personnel, cette satisfaction ne peut s'obtenir qu'en la partageant au sein d'une équipe de treize joueurs conscients qu'ils sont chacun un maillon de la chaîne. Parents, joueurs et dirigeants doivent être conscients que **signer une licence c'est prendre un engagement dans un club pour une saison entière** même si au cours de l'année cela doit déranger des habitudes et nécessiter des efforts.

### **Une autre se prépare...**

Les dirigeants ont posé, à la fin de juin les premières pierres de ce que sera la prochaine :

- recherche avec la municipalité les solutions qui permettront d'avoir des équipements capables d'accueillir les jeunes argentréens désireux de pratiquer le football.

Avec 160 licenciés en 88-89, 170 en 89-90, 200 en 90-91, la section football de l'Union Sportive Argentré connaît des difficultés de gestion des équipements mis à disposition par la municipalité : terrains suremployés qui entraînent des dégradations des surfaces jouables, vestiaires surpeuplés.

- mise en place d'un encadrement de personnes dévouées et compétentes pour permettre aux joueurs de s'extérioriser pleinement et satisfaire leurs ambitions personnelles en les PARTAGEANT au sein d'une équipe.

**JOUER avec l'ENVIE DE GAGNER**

**ou GAGNER pour avoir envie de JOUER.**

Pour tous renseignements, s'adresser à l'un des membres du conseil d'administration.

Comité directeur :

DORGÈRE André 6, rue des Demoiselles Tél. : 43.37.33.17  
FAVRIS Alain 16, rue des Fauvettes Tél. : 43.37.35.53  
GOHIER Philippe chemin des Marzelles Tél. : 43.37.35.08  
JOUAUX Alain 8, rue des Fauvettes Tél. : 43.37.37.95  
LENAIN Bertrand 16, rue de Bellevue Tél. : 43.37.34.07

Secrétaire-trésorier : GOHIER Louis 20, rue du Vallon  
Tél. : 43.37.32.33

Membres :

BALOCHE Philippe  
CORMIER Alain  
COUSIN Bertrand  
DROCOURT Michel  
GOUGET Francis  
GEORGES dit SOUDRIL Gilbert  
LE PECULIER Joël  
QUINTON Didier



## SECTION BASKET

La saison 90/91 vient de s'achever par une belle victoire de l'équipe senior en coupe LE COZ (ce qui permet à quelques supporters de "se faire" les cordes vocales). Après un départ timide de l'ensemble des équipes dans la première moitié du championnat, ce fut un retour en force de l'ensemble pour un classement final honorable dans chaque catégorie, à savoir :

- seniors 3ème - cadettes 1ère - minimes 3ème - benjamines 4ème  
- poussines I 1ère - poussines II 8ème et puis sur le plan départemental, une place de 10ème dans le challenge J.P. LANCELIN pour le basket argentréen.

Au tournoi des "mille-pattes" de ST BERTHEVIN, nos deux équipes engagées se sont très bien comportées en glanant coupes et médailles.

Pour la saison 91/92, l'accent sera mis tout particulièrement sur les stages. Les "encadrants", arbitres et jeunes pourront ainsi donner un nouvel élan à la section. Pour l'instant la sagesse étant de rigueur, nous reconduirons le même nombre d'équipes pour 91/92.

Le manque de participants à l'assemblée générale est quelque peu déroutant, les bonnes volontés se font rares et de ce fait, le "problème garderie" réapparaît.

Néanmoins, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué de loin ou de près au succès de cette année écoulée et je les invite à rester avec nous pour la saison 91/92.

Enfin, la section tient tout particulièrement à remercier Dominique MARTINIÈRE qui a su apporter à la section ses compétences et son dynamisme au service du basket.

Au nom du bureau : Merci Dominique.

Sans oublier Frédérique BREHARD (pour les mêmes raisons)

Bonnes vacances à tous.

A bientôt pour 91/92 parents, amis, licenciés

Le Président

A. LEUDIÈRE

## SECTION TENNIS

La saison sportive s'achève, c'est donc l'heure du bilan. Nos équipes tant en jeunes qu'en adultes se sont très bien comportées.

Deux équipes jeunes ont été battues en finales départementales, les autres ont joué les premiers rôles dans leur groupe respectif.

Chez les adultes, trois équipes sur cinq terminent secondes, l'équipe 3 hommes première, accède à la 2ème division départementale et l'équipe 2 hommes, dans un groupe difficile, se maintient.

Au championnat départemental individuel, Justine LEFORT décroche son premier titre, Raphaël MAURUS est battu en finale des juniors, Arnaud LEFORT et Benjamin DROCOURT trébuchent en 1/2 finale dans les tableaux cadets et poussins 81.

Chez les moins jeunes, c'est Christian LEFORT qui devient champion départemental des seniors plus (35-45 ans).

De bons résultats sportifs dans l'ensemble, mais nous sommes à l'étroit dans nos structures, particulièrement pendant les tournois où les créneaux horaires disponibles pour le tennis loisirs sont bien rares, trop rares. Ce qui nuit sans aucun doute au nombre d'adhérents possible. Un court extérieur devient de plus en plus indispensable, surtout à cette période de l'année.

A peine la saison sportive terminée, nous préparons la suivante déjà.

Nous invitons tous les jeunes qui veulent s'initier, se perfectionner, à contacter Noël FROISSARD, tél. : 43.90.13.78. Au niveau de l'école de tennis, nous souhaitons constituer des groupes allant du mini-tennis (5 à 7 ans), jusqu'aux enfants âgés de 12 ans maximum.

Comme l'année passée, pour les enfants les plus motivés, ce sera l'école de perfectionnement avec des moniteurs professionnels.

Nous souhaitons vivement voir augmenter le nombre de jeunes filles pratiquant le tennis, alors enfants et parents, si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter.

### SECTION VOLLEY-BALL

La section a tenu son assemblée générale le vendredi 31 mai 1991 devant une assistance plus que réduite en ce qui concerne les parents.

44 licenciés répartis en 5 équipes participaient au championnat de la Mayenne dans diverses catégories :

- les BENJAMINS-BENJAMINES, encadrés par M. PLACE, terminent à la 9ème place pour leur deuxième saison de volley-ball.

- les MINIMES filles, sous la houlette de A. MARTIN, occupent la 5ème place sur 16 et sont finalistes d'un tournoi à Mayenne.

- les CADETS ont participé à la compétition avec 6 minimes et, d'après leur entraîneur L. TUSSEAU, auront plus d'ambition la saison 91-92.

- les SENIORS FEMMES terminent, comme la saison passée, à la 4ème place. "Bon travail, bonne ambiance, grande motivation et progrès rapides des 3 débutantes" ; tels furent les paroles prononcées par le responsable Y. ROGER.

- les SENIORS HOMMES ont des résultats conformes aux années précédentes : 3ème en championnat, finaliste de la Coupe de la Mayenne pour la 6ème année consécutive.

Nous sommes en période de vacances, mais la saison 91-92 se prépare déjà.

Afin de la commencer dans les meilleures conditions, il serait souhaitable d'accueillir de nouveaux éléments dans l'équipe senior féminine.

D'autre part, la section désire apporter à tous les jeunes les meilleures conditions, tant au niveau des entraînements que de l'encadrement pour les matches, il est nécessaire qu'un plus grand nombre de personnes se sentent concernées par la vie de la section argentréenne de volley-ball.

Un nouveau bureau a été constitué :

Président	Jacques DESNOS
Secrétaire	Laurent TUSSEAU
Trésorière	Régine AZE

La section attend votre engagement : vous pouvez contacter

Yves ROGER Tél. : 43.37.32.93 pour les femmes à partir de 20 ans

Laurent TUSSEAU Tél. : 43.37.37.02 pour l'encadrement des jeunes.

**ASSOCIATION ANIMATION ARGENTRE**

-----

Depuis quelques mois, la nouvelle équipe a élaboré le "son et lumière" de 1991. Cette année nous voyagerons dans différents pays avec Tintin et ses amis. Leurs aventures nous emmèneront au Tibet, en Amérique, au Pérou. Le scénariste et metteur en scène local J. Lecompte vous a réservé des surprises. Les pièces d'artifice, bien sûr, seront présentes.

Mrs Dupuis L. et Hautbois M. fabriquent de nouveaux décors. Peut-être en avez-vous reconnu certains rue du Maine. Sous la responsabilité de Mmes Dupuis Y. et Maignan M.-A., les "petits doigts de fée" du club du 3ème âge et quelques autres bénévoles confectionnent les costumes. Un car acquis par l'association se transforme en local de régie grâce à la technicité de H. Gruaist.

Nous remercions la Municipalité et le Comité d'Exploitation du plan d'eau qui ont permis la construction d'un podium de 54 m2 sur l'eau. Nous ferons notre possible pour exploiter au maximum la chance de posséder une scène flottante. L'Association Animation Argentré ne manque ni d'enthousiasme ni de bonne volonté, mais parfois, devant le manque de mobilisation des Argentréens, elle se décourage. Elle regrette que vous tardiez toujours pour vous inscrire. Pensez dès maintenant à ce que vous ferez l'an prochain, nous aurons toujours besoin d'acteurs, de techniciens, de machinistes. Argentréennes, Argentréens, mobilisez vous, la réussite du spectacle est l'affaire de tous.

La Présidente

**E. ROGER**

**COMITE DE GESTION DU PLAN D'EAU ET DE LA BASE DE LOISIRS**

-----

Avec le printemps, les activités ont repris au plan d'eau et à la base de loisirs. La pêche est ouverte depuis le 11 mars et est autorisée tout autour du plan d'eau sauf : frayère, plage, accès aux embarcadères... Depuis le 1er mai, les pédalos offrent des mini-croisières, quand le temps le permet.

Cette année, deux nouveaux blocs sanitaires sont à la disposition du public :

- l'un en bordure du parking de la route de Louvigné à disposition des "plagistes" plus particulièrement,
- l'autre, au delà de la passerelle, à la disposition des campeurs notamment.

Il faut noter aussi la réfection des sentiers, dans la butte des Valletteries, utilisez-les au gré de vos possibilités, vous aurez toujours en prime le superbe panorama sur la bourgade.

Bon divertissement pour tous.

La Secrétaire

**I. GOULAY**

Avec l'O.G.E.C. (Organisme de Gestion de l'école)

Un nouveau bureau, présidé par Mme Mézières a pris la relève. Il se penche actuellement sur les besoins matériels de l'école pour assurer aux élèves un lieu de travail agréable et adapté aux besoins pédagogiques.

Les objectifs pour la rentrée : l'aménagement d'une salle de documentation pour le primaire, la réfection de la salle de jeux de la maternelle et l'achat de jeux de cour.

Echos de la classe de découverte des C.M.

Après une étape à Genève pour la visite du palais de l'O.N.U. et de l'aéroport, les enfants ont séjourné une semaine aux Houches, en Haute-Savoie. Sous un soleil éclatant, ils ont découvert la neige sous deux aspects : fin de l'hiver en altitude et printemps dans la vallée.

Les matinées étaient consacrées au ski. Les après-midi furent riches de découvertes éducatives : glacier des Bossons en compagnie d'un guide de haute montagne, excursions dans la réserve des Aiguilles Rouges, au barrage d'Emosson et au Lac Vert. Ajoutons à cela l'éveil artistique procuré par la visite de l'église d'Assy, puis la découverte de la faune et de la flore locales au château des Rubins. Le sport ne fut pas oublié : outre le ski matinal, les enfants ont pu s'initier au hockey sur glace et au patin avant de prendre le chemin du retour.

Semaine chargée... mais ouverture sensationnelle !

Tous en gardent un merveilleux souvenir et des connaissances sur un milieu de vie inconnu jusqu'alors pour la plupart des élèves.

Anglais à la maternelle

Un atelier d'apprentissage de l'Anglais en maternelle fonctionne depuis les vacances de février. Mme Maline, la maman de Pierre-Marie nous aide dans cette tâche.

La présence de deux petits enfants anglais nous a incité à tenter cette expérience ; en effet, connaître une langue étrangère, c'est découvrir une autre culture, une autre façon de vivre et de penser, c'est accepter l'autre avec ses différences et ses points communs.

Cette expérience d'initiation à une langue vivante est fondée sur la conviction (démontrée par maintes études) que les jeunes enfants ont une grande aptitude à enregistrer et à reproduire des sons étrangers.

Pratiquement, les enfants ont 20 mn de "cours" par semaine, les acquisitions de la semaine étant reprises quotidiennement par les institutrices. Ils ont appris à nommer les parties du visage, du corps et quelques petites phrases simples comme :

"What's your name ?"

et "My name is ..."

La chanson "Brother John" apprise avec enthousiasme, a été présentée aux parents lors de la fête de l'école.

Quelques dates à noter sur vos blocs :

- 7 septembre : concours de pêche
- 1er décembre : thé dansant

## ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

Nos activités en cours, nos projets :

### Gymnastique d'entretien :

Les cours assurés par Madame DUPUIS se sont terminés fin juin. Ils reprendront, fin septembre, sous la direction de Madame Corinne SOULET, même endroit, même jour, même heure ; c'est à dire salle des Sports, chaque lundi de 20 H 30 à 21 H 30.

Les responsables : Madame J. DORGERE Tél. : 43.37.33.17  
Madame G. DUCHENE Tél. : 43.37.32.19

### Yoga :

Une réunion sera organisée fin septembre ; venez nombreux, nous y déterminerons les jours et heures des cours.

Professeur : Madame DUPUIS

Responsables : Madame M. PINCEMAILLE Tél. : 43.37.34.53  
Madame N. DUPUIS Tél. : 43.37.33.16

### Centre de loisirs :

Du 8 juillet au 2 août 1991, ouverture du 6ème centre de loisirs sans hébergement.

Horaires : de 9 H à 17 H 30 pour les enfants nés entre 1977 et 1985.

Suite aux inscriptions du mois de mai, la nouvelle équipe d'animation s'active pour mener à bien les activités proposées.

Nos objectifs (détente, découverte etc...) concernant les vacances des enfants sont aussi les vôtres, c'est pourquoi, vos avis et votre aide seront toujours réconfortants.

Responsables : Monsieur J.-L. DUCHENE Tél. : 43.37.32.19  
Madame N. LABILLE  
Madame J. GUIBERT Tél. : 43.37.38.67

### Base de Daon :

Ouverte l'an dernier par la Fédération des Associations Familiales Rurales de la Mayenne, elle fonctionnera sans discontinuer du 8 juillet au 31 août 1991.

Elle concerne les pré-ado et les adolescents de 10 à 16 ans.

Quatre activités techniques sont proposées :

kayak, tir à l'arc, vidéo, photo,  
complétées par des animations plus courantes comme le V.T.T., hockey sur gazon, badminton, jeux, balades etc...

Coût du séjour, 800 F. par enfant avec possibilité de faire valoir les bons vacances C.A.F. ou M.S.A..

Ce prix comprend : les activités,  
l'hébergement,  
la nourriture,  
l'encadrement,  
le transport,  
les assurances.

Notre association assure la responsabilité de 2 séjours "photo".  
Pour le 2ème séjour, vous pouvez vous inscrire auprès de  
J.-L. DUCHENE Tél. : 43.37.32.19

D'autre part le séjour de kayak du 15 au 20 juillet est  
disponible suite à un désistement, vous pouvez vous inscrire à  
la Fédération des A.F.R. 13, place St Tugal à LAVAL.

N.B. : des plaquettes concernant la base de Daon sont à votre  
disposition à la Mairie.

Projets : ont été retenus :

- une journée patinoire pour les enfants  
1er trimestre 92.
- des cours de couture pour les jeunes  
1er trimestre 92.
- et peut-être des cours de danse (valse, tango),  
si vous le désirez dès la rentrée prochaine.

Bonnes vacances.

Rendez-vous fin septembre.

#### ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

-----

**Une Association au service des familles et des personnes âgées.**

Plusieurs services sont gérés par l'A.D.M.R.

#### L'AIDE AUX FAMILLES :

Maladie, grossesse, naissance, hospitalisation, maladie  
d'un enfant, surcharge... autant d'évènements où la mère de  
famille peut se trouver indisponible ou débordée.

Le service d'aide familiale de l'A.D.M.R. permet de  
vivre au mieux ces situations.

Une travailleuse familiale se rend rapidement au  
domicile des familles pour seconder la mère dans les tâches de  
la vie quotidienne : entretien du linge, ménage, préparation des  
repas, et, si nécessaire, soins aux enfants, surveillance des  
devoirs...

La travailleuse familiale est également susceptible  
d'intervenir en cas de difficultés familiales plus importantes :  
décès, séparation...

Toute la famille bénéficie de sa présence active et de  
son soutien chaleureux.

#### L'AIDE AUX PERSONNES AGEES :

Rester dans sa maison plutôt que de partir en maison de  
retraite. C'est la solution que préfère la majorité des  
personnes âgées.

Si elles en ont besoin, une aide ménagère va à leur  
domicile pour les épauler et effectuer les travaux quotidiens :  
nettoyage, courses, cuisine...

Le passage régulier de l'aide ménagère maintient un  
lien avec l'extérieur. Elle apporte amitié et réconfort.

### LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE :

Toute personne âgée qui en fait la demande peut, pour 25 F., avoir un repas chaud servi à domicile. Ces repas variés et équilibrés sont fournis par la cantine municipale. Une liste mensuelle des menus est donnée et chaque personne peut choisir le jour qu'elle désire : soit tous les jours ou 1, 2, 3 jours, etc...

Ces repas sont portés bénévolement par M. André GAULTIER. Avec son sourire et sa gentillesse, il se fera un plaisir de vous servir.

### LA TELEALARME :

Montée sur l'installation téléphonique, la téléalarme permet, à tous moments, à une personne âgée de prévenir en cas de besoin.

L'opérateur téléphoniste A.D.M.R. réceptionne votre appel et vous répond immédiatement : 24 H sur 24, 365 jours par an. A votre demande, il prévient qui vous voulez. Et si vous êtes dans l'impossibilité de répondre, il prendra, dans la seconde, toute initiative pour vous porter secours (parent, médecin, infirmier).

Grâce à ces trois services, les personnes âgées ont la possibilité de rester chez elles plus longtemps.

### RAPPORT D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 1990

uniquement ARGENTRE

- Service travailleuses familiales : 2151 heures pour 15 familles.
- Service aides ménagères : 1769 heures pour 17 foyers.
- Service portage de repas : 498 repas ont été servis pour 7 personnes.

Pour tous ces services, s'adresser :

Travailleuses familiales	: Mme Yvette MARTEAU	Tél. 43.37.35.84
Aides ménagères	: Mme ROLANDE DUBOIS	Tél. 43.53.83.85
Portage repas	: M. Olivier BONTEMPS	Tél. 43.37.38.34
	M. André GAULTIER	Tél. 43.37.34.40
Téléalarme	: M. Olivier BONTEMPS	Tél. 43.37.38.34

L'A.D.M.R., DES SERVICES A DOMICILE POUR TOUS.

### COMICE AGRICOLE

---:---:---:---:---:---:---:---

Comme chaque année, le Comice Agricole aura lieu dans l'allée du château d'Hauterive le samedi 20 juillet, les éleveurs du canton présenteront leurs "produits".

Tous les Argentréens sont invités à venir apprécier le travail de ces éleveurs.

**AMICALE LAIQUE**

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Cette année le bureau de l'Amicale Laïque se compose de 11 membres :

Président : M. BRETON Alain  
Vice-Président : M. DALIGAUD Laurent  
Secrétaire : Mme BATAILLE Marie-Chantal  
Secrétaire-adjointe : Mme MAINE Marie-Hélène  
Trésorier : M. SAVARIS Christian  
Trésorier-adjoint : M. ROUSSEL Henri-Xavier

Membres : Mme FINS Claudine  
Mme GUITTET Laurence  
Mme GUY Elisabeth  
M. FOINEL Pierre  
M. ETILLEUX Dominique

Au moment où j'écris ces quelques lignes, l'Amicale a organisé trois manifestations : concours de belote, soirée choucroute et fête de plein air qui ont remporté un vif succès.

Je vous donne rendez-vous au mois de septembre pour le concours de pétanque.

**Le Président.**

**QUE S'EST-IL PASSE CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS CE SEMESTRE ?**

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Le lieutenant CRONIER a quitté la compagnie et Eric WILTHIEN est parti sous d'autres cieux pour raisons professionnelles, ce qui ramène notre effectif à 18.

Le week-end du 9 au 13 mai, sur l'invitation de nos collègues allemands, nous sommes allés fêter le 125ème anniversaire de la création du corps de sapeurs-pompiers de BABENHAUSEN.

Onze sapeurs-pompiers d'Argentré et leurs épouses (pour ceux qui en ont) on fait le voyage accompagnés d'une délégation du comité de jumelage d'Argentré et Louvigné : au total 54 personnes.

Nous étions reçus chez les habitants qui nous ont réservé un accueil chaleureux et nous ont fait déguster "en quantité modérée", l'excellente bière de leur région.

Lors du défilé officiel du 12 mai, vos sapeurs-pompiers, par leur excellente tenue et leur allure très distinguée ont porté très haut les couleurs d'Argentré et de la France.

Malgré la fatigue du voyage, l'emploi du temps très chargé et des conditions atmosphériques qui n'étaient pas en notre faveur, nous avons tous gardé un excellent souvenir de cette aventure et l'accueil qui nous a été réservé nous faisait regretter de devoir rentrer si tôt chez nous.

J.-C. C.

## FANFARE D'ARGENTRE

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

La fanfare d'Argentré a été fondée en 1925 par la compagnie des sapeurs-pompiers.

Elle s'en est séparée en 1976 et a contribué à animer les manifestations locales.

La fanfare se compose actuellement de :  
3 tambours, 1 grosse caisse, 5 clairons, 4 trompettes,  
1 clarinette, 2 saxophones et 1 trombone.

En 1980, la fanfare a été à l'origine de l'initiation musicale et de la création de l'école de musique. Le relais fut d'abord pris par l'Association des Amis de la Musique avant de s'intégrer dans une structure intercommunale avec Bonchamp.

Notre préoccupation actuelle est le recrutement de nouveaux musiciens pour les commémorations patriotiques ou pour répondre aux demandes d'animation des autres associations argentréennes.

Suite à l'assemblée générale de mars 1991, M. Lucien MOTTIER a été reconduit dans ses fonctions de président, secondé par MM. J.-B. LEVEILLE, vice-président, Gilbert GOULAY, secrétaire-trésorier, Dominique RIVIERE, secrétaire-adjoint.

## SYNDICAT D'INITIATIVE

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Monsieur PAILLARD, Président du Syndicat d'Initiative du canton d'Argentré depuis août 1985, a manifesté le désir de se retirer pour des raisons de disponibilité.  
Le 25 mars 1991, Monsieur Hervé LOTTIN, délégué de Montflours a été élu à l'unanimité des membres présents à l'assemblée générale.

Nous remercions vivement M. Paillard pour l'efficacité du travail accompli au sein du Syndicat d'Initiative et nous souhaitons la bienvenue à son successeur.

En ce premier semestre c'est l'exposition itinérante des Artistes à Louvigné, les 8 et 9 mai qui a été notre principale manifestation. Plus de 200 visiteurs pour 17 exposants. Nous avons participé à la foire professionnelle du tourisme à Laval, le 12 juin dernier. C'est toujours bon de savoir ce qui se passe ailleurs. Nous étions également présents à la foire-exposition d'Argentré.

Nous préparons la permanence d'été et nous participerons au spectacle de l'A.A.A. et à celui des Nuits de la Mayenne.

Au service de tous, nous attendons votre visite.

## CLUB DU 3EME AGE

-----

L'année 91 arrive à sa moitié et de nombreuses animations ont occupé nos loisirs. Si l'assemblée générale et la galette des rois sont déjà loin, nous n'oublierons pas de sitôt, le repas du club du 9 Février et le retour sur la neige et le verglas... glissade... dérapage... c'est bon de s'entraider.

Les premiers mardis de chaque mois les promenades pédestres intéressent les amateurs. Ainsi, en mars, nous avons visité la zone d'activité de la Carie avec retour par l'allée d'Hauterive. Merci à ceux qui nous ont donné des autorisations de passage. En avril nous avons visité les carrières du Rocher, les fours abandonnés et la grotte aux explosifs. Que de pierre... que de pierres... des richesses pour nos arrières-petits enfants peut-être. En mai, "les chemins au printemps" étaient plutôt humides, tout comme en juin pour la grande promenade dans le bocage jusqu'à un des points culminants d'Argentré.

Une équipe de beloteurs a participé sans succès au concours cantonal. D'autres adhérents sont allés faire un tour en région de Vitré, et fin juin, c'est en Andorre que s'est fait le grand voyage-séjour du club.

Nous étions 82 voyageurs le 22 mai pour découvrir la Côte d'Emeraude. Le brouillard tenace a contrarié notre promenade, mais la bonne humeur, un repas super, des chanteurs appréciés, la diversité des attraits de St Malo ont fait que ce fut quand même "une bonne journée".

Beaucoup d'autres projets sont en cours... et nous serons aux premières loges pour suivre la transformation de notre vieux bourg ... A bientôt.

La secrétaire,  
I. GOULAY



## COMITE DE JUMELAGE

### ARGENTRE-LOUVIGNE-BABENHAUSEN

---:---

#### Compte rendu du déplacement du 10 au 12/05/91

Placé sous le double signe de l'amitié et de la fête, le déplacement en Souabe de 52 Argentréens et Louvignéens a constitué une étape dans les relations entre les 3 communes.

En fait, ce voyage était destiné à permettre aux 2 populations de se rencontrer pour la première fois puisque jusqu'alors seules quelques petites délégations s'étaient rencontrées.

La plupart d'entre nous appréhendait quelque peu ces échanges. Comment allaient se passer ces quelques jours ? ...

Mais, dès la réception du vendredi 10 mai, avec les discours et les échanges de cadeaux, le ton était donné. Le premier après-midi avec les familles d'accueil a permis à chacun de tester ses possibilités de communication, les uns en français ou en allemand, les autres en anglais ou... avec les pieds et les mains.

La chaleur de l'accueil a vite fait de venir à bout des quelques appréhensions initiales.

Cette rencontre se situait dans le cadre de l'hommage rendu par Babenhausen à ses pompiers bénévoles pour le 125<sup>ème</sup> anniversaire du corps. En effet, en 1886, les associations sportives unissaient leurs efforts pour constituer une unité de lutte contre le feu. Les sapeurs-pompiers d'Argentré étaient conviés plus particulièrement aux festivités liées à la célébration de cet anniversaire. C'est ainsi que onze d'entre eux, sous la conduite de leur nouveau chef M. Jean-Claude CHEVALIER, ont participé au défilé qui rassemblait, outre les pompiers voisins de Babenhausen, ceux de deux autres communes allemandes s'appelant aussi Babenhausen. Et il faut bien reconnaître que jamais peut-être, nos pompiers, gantés de blanc, dans leur bel uniforme, n'ont défilé avec autant de prestance. Ils ont été ainsi d'excellents ambassadeurs pour les relations entre les 3 communes.

Malgré le temps maussade, la visite du samedi après-midi a permis d'apprécier le charme des environs de Babenhausen. Mais, c'est le samedi soir que nous avons été impressionnés par la fête sous la tente où la bonne humeur, la gaieté, les chants, la musique et... la bière, donnaient une couleur locale bien agréable.

Après le défilé des corps de sapeurs-pompiers du dimanche, la fin d'après-midi s'est passée dans les familles avant de terminer le séjour à la Maison des Jeunes où les représentants des municipalités ont échangé leurs impressions et leurs sentiments sur ce séjour au cours duquel rien n'aura manqué dans les familles, pour que des échanges fructueux se développent.

Commencés en juillet 1989, les contacts pris entre les 3 municipalités devraient connaître un dénouement à l'issue de la venue des conseillers municipaux le 12 juillet prochain.



ETAT-CIVIL

-----

Naissances

DESCHAMPS	Elodie	12/01/91	4, rue des Genêts
POTEL	Mélanie	14/01/91	9, rue des Acacias
FRIN	Antoine	22/01/91	5, rue des Mimosas
HELESBEUX	Simon	28/01/91	La Jouardière
TROHEL	Laurent	14/02/91	14, rue des Fauvettes
HIBOU	Alexis	15/02/91	12, rue des Roitelets
LEFAUCHEUX	Cindy	16/02/91	15 le Hameau du Palis
LICOT	Valentin	24/02/91	Le Clos des Oliviers
Des AUNAIS	Nicolas	27/04/91	La Bordelière
PLACE	Maxime	02/05/91	16, rue des Genêts
PAVARD	Lisa	03/05/91	Le Pré Maugé
LAUNAY	Rémy	16/05/91	Le Palis

Mariages

Jean-Pierre GLASSIER et Marie-Annick LELASSEUX	16 Février
Christophe AUCLAIR et Emmanuelle DAVID	23 Février
Didier FOUCAULT et Béatrice HUAULME	18 Mai
Jean-Claude ANGOT et Sabine Le TOURNEURS du VAL	22 Juin

Décès

Jean-Jacques MOTTIER	Les Choletières	14 Mai
Paulette CHAILLOU veuve GIGANT	3, Place de l'Eglise	27 Mai
Bernadette RALU veuve HOUSSEAU	La Croix Picard	13 Juin

VERTE MAYENNE

J'en aurais fait des voyages  
 Vers de lointains pays,  
 A la recherche d'impossibles mirages ...  
 En quête d'inconnu, d'infini ;  
 D'inaccessibles ailleurs, de nouveaux rivages.  
 Mais, toujours, une indicible nostalgie  
 M'invitait à revenir au coeur de ton bocage,  
 Verte Mayenne...

Buvant avec ivresse,  
 A la source inépuisable de tes eaux vives... enchanteresses,  
 Me délectant à la limpidité de tes fontaines  
 En gambadant à perdre haleine  
 Dans tes forêts, dans tes plaines ;  
 Ce n'est qu'au coeur de toi, verte Mayenne,  
 Dans ta parure  
 D'éternelle verdure  
 Que mon âme vagabonde,  
 Comme blanche colombe,  
 Apprivoise les saisons ; sous les ailes de la liberté  
 Et s'illumine de pureté, de sérénité !

A l'ombre de tes chênes,  
 De tes manoirs, de tes domaines,  
 Loin du tumulte, du fracas des foules,  
 Loin de la dérision des grandes villes,  
 Où le quotidien asphyxie et... saoule,  
 Tu es mon berceau, ma terre fertile  
 Où fleurissent, au fil des printemps  
 Parmi les blés d'or... les rouges coquelicots,  
 Où jaillissent, au milieu des champs,  
 Au hasard des chemins vicinaux,  
 De flamboyants genêts, gorgés de soleil !  
 Où mûrissent à foison, en tes vergers, les fruits vermeils.

Telle une femme, auréolée de douceur,  
 Verte Mayenne,  
 Tu aurais pu être la muse souveraine  
 Des troubadours, des poètes, des rêveurs...  
 Ah! S'ils t'avaient rencontrée,  
 S'ils avaient pu te respirer, te savourer  
 Sûr que Rousseau et Verlaine ...  
 Auraient fait de toi l'un de leurs plus beaux poèmes !

Au gré de mes balades en tes vallons,  
 Au coeur de tes saisons,  
 Telle une magicienne,  
 Tu enjolives mon âme épicurienne  
 De tes mille et une couleurs,  
 De tes mille et une senteurs...  
 Et je voudrais être peintre  
 Pour fixer à jamais sur la toile, ton empreinte,  
 Verte Mayenne.

... Je voudrais être musicienne  
 Pour jouer sur l'arpège de ton ventre-patrie,  
 Les plus somptueuses symphonies !  
 ... Je voudrais être LA FONTAINE  
 Pour inventer pour toi... Les plus belles Fables !  
 Et graver dans l'histoire... Ton souvenir ineffable.

Christina

MOTS CROISES

-----

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2			■				■		
3									
4									
5				■					
6						■			
7	■				■		■		■
8									
9			■						

Horizontalement :

- 1) Un des plus beaux villages de la Mayenne
- 2) Saint normand - règle - négation
- 3) Déjà 5
- 4) Dégoutées
- 5) Petite robe - refusé
- 6) Détruites - écurie de "Formule 1"
- 7) Article
- 8) Editorialiste
- 9) Signe de richesse - avoué

Verticalement :

- 1) Tous les deux, ils oeuvrent pour Argentré - note
- 2) Chanter
- 3) Passées au-dessus
- 4) Pronom - demie escalade
- 5) Enlacements serrés - vieille langue
- 6) Pièce authentique établissant un droit...
- 7) Victoire de Napoléon - pronom
- 8) Etat des routes peu fréquent en Mayenne
- 9) Crochets - pronom

### PERMANENCE DES ELUS

---

M. DESCOTTES	le jeudi, sur rendez-vous	de 16 H.30 à 18 H.30
M. TRIQUET	les mardi et vendredi	de 11 H. à 12 H.
M. LEFORT	le lundi	de 11 H. à 12 H.30
M. LEVEILLE	le jeudi	de 9 H. à 11 H.
M. FOUGERE	le lundi	de 17 H. à 18 H.
M. MARSOLLIER	le vendredi	de 17 H.30 à 18 H.30

### HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

---

Tél. 43.37.30.21

Lundi	de 8 H.45 à 12 H.30	-	de 14 H. à 18 H.
Mardi	de 8 H.45 à 12 H.30	-	de 14 H. à 18 H.
Mercredi	de 8 H.45 à 12 H.30	-	de 14 H. à 18 H.
Jeudi	de 8 H.45 à 12 H.30	-	Fermé au public
Vendredi	de 8 H.45 à 12 H.30	-	de 14 H. à 18 H.

### HEURES D'OUVERTURE DE LA GARDERIE MUNICIPALE

---

du Lundi au Jeudi	ouverture à 7 H. fermeture à 19 H.
le Vendredi	ouverture à 7 H. fermeture à 18 H.

### HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

---

Le Mercredi	de 14 H. à 16 H.30
le Vendredi	de 16 H.30 à 17 H.30

### PERMANENCE DE L'ASSISTANCE SOCIALE

---

Tél. 43.37.37.34

Le Centre est ouvert du lundi au vendredi de 8 H.45 à 17 H.15  
L'assistante sociale Mme BLOTTIERE assure une permanence tous les mardis de 9 H.30 à 12 H., ou sur rendez-vous.  
(la permanence du mardi est suspendue pendant la période des congés, du 5 août au 30 Août).